

Journées « Nos cultures de la ville » 2015

Lundi 15, Mardi 16, Mercredi 17 juin 2015

Culture et Contrat de ville : Partageons nos connaissances pour rebondir ensemble !



Dans un contexte de profondes transformations et de transitions, institutionnelles, territoriales, économiques, sociales et d'entrée dans le nouveau Contrat de ville 2015 à 2020, les Journées « Nos cultures de la ville » 2015 ont été l'occasion de partager cadres conceptuels, connaissances et informations autour des grandes questions qui nous mobilisent aujourd'hui :

Revenir sur le concept de laïcité en France, l'Histoire des religions, ses articulations avec les arts et la culture. Partager les approches par les droits culturels, ou le nouvel agenda 21 de la Culture. Faire le point sur le contrat de ville Métropolitain et son application lyonnaise. S'informer sur la construction de la politique culturelle de la Métropole, redire le périmètre de la délégation générale à la culture de la Ville de Lyon. Enfin partager, amender, modifier les avancées de l'écriture du volet culture du contrat de ville de Lyon : Diversité, LCD, Publics, Connaissances, etc. Anticiper la construction de nouveaux modèles économiques et la montée en charge des cultures numériques...

Autant de questions à se poser, d'informations et de points de vue à partager pour rebondir ensemble, vers un nouveau volet culture du Contrat de Ville 2015 - 2020.

Retrouvez les enregistrements audios, les PowerPoint, les documents utiles, les vidéos, sur le site Polville :

http://www.polville.lyon.fr/polville/sections/fr/les_thematiques/culture/les_journees_nos_cu/?aIndex=8

Cette journée d'ouverture souhaitait proposer un cadre apaisé, avec le parti pris du partage de connaissances plutôt que l'affrontement des positions, pour aborder des sujets qui entrent en résonance avec les pratiques des acteurs de la culture et de la politique de la ville : Laïcités, Religions, Droits Culturels, articulations entre elles et avec la culture. Les mises de fonds, universitaires, simples, en ont reposé les principes de base, sous des angles historique, sociologique... Des praticiens de la culture et des citoyens croyants engagés dans la vie sociale et culturelle ont évoqué, de leurs points de vue, la place – ou pas - des religions dans les arts et la culture.

◆ **Ouverture institutionnelle** ; Ali Kismoune, Conseiller municipal délégué à la Politique de la ville, Ville de Lyon.

« Bonjour à tous, quelques mots sur l'actualité en matière de politique de la ville et les conséquences au titre de notre collectivité, autour de la culture aussi. Nous menons une action publique importante sur nos territoires. D'abord rappeler que le 2 juillet nous allons signer le contrat de ville. On a une superposition de dispositifs, une visibilité assez complexe, la Cour des comptes l'avait énoncé lors d'un de ses derniers rapports 2002-12, qui expliquaient que la politique de la ville posait un problème de lisibilité. Le législateur devait réfléchir à porter une lisibilité plus claire en la matière. Une loi importante a été votée, celle du 21 février 2014, qui a redéfini le cadre d'intervention. Elle le repense à trois niveaux : d'abord, qui pilote les contrats de ville ? Désormais ce sont les intercommunalités, en lien étroit avec l'Etat. Ensuite, la refondation des quartiers, avec un critère unique. Jusqu'à présent il y avait un faisceau de critères, là il n'y a que le revenu. On est passé au niveau national de 2400 quartiers prioritaires à 1300 quartiers. A Lyon, on est passé de 17% de la population impactée par la politique de la ville à 8%. Troisième niveau, c'est la question de la participation des habitants.

La politique de la ville est, selon la loi, une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants. Donc on a une double entrée, à la fois territoriale, et au niveau de la population. Comment concilier tout cela ? Le contrat de ville nous accompagne dans cette démarche. Il est donc l'outil d'intervention sur les quartiers prioritaires.

Il appartient désormais à l'ensemble des partenaires de définir un certain nombre d'actions sur ces territoires. Avec l'Etat on a défini quatre piliers : la question de l'emploi et de la formation, tout au long de la vie, d'abord. A la Duchère, plus de 50% des jeunes sont en décrochage scolaire; à Mermoz, nous avons des chiffres symétriques ; sur le quartier des Etats Unis, on est dans le même schéma de difficultés sociales. La question de la cohésion sociale ensuite : comment créer ce vivre ensemble ? La question du cadre de vie enfin: on a plutôt réussi la rénovation urbaine sur Lyon. La question des transports est plutôt positive ; il faut une rénovation importante pour apporter davantage de populations diverses, plus de mixité sociale. Un quatrième pilier est né récemment suite à des événements douloureux. L'Etat nous dit qu'il faut réfléchir à la laïcité. Derrière tout ça, il y a la question des valeurs républicaines. Comment fait-on vivre ces valeurs républicaines dans des populations qui ne croient plus à un certain nombre de choses, à cause de grosses difficultés ? A la Ville de Lyon, il y a une Histoire, on pense que la culture est le bon ferment du vivre ensemble : on est là pour réfléchir à la manière dont elle peut être un élément structurant dans ces territoires-là, pour favoriser le vivre ensemble. La culture doit être au cœur de notre engagement, et c'est pour améliorer notre intervention sur ces territoires-là que nous nous réunissons sur ces trois jours. Nous avons choisi pour commencer la question de la laïcité. Cette question est fondamentale aujourd'hui, elle nous permet de trouver les clés sur ces territoires-là, pour favoriser les liens entre les populations différentes. »

- ◆ **La laïcité en France : valeurs, droit, Histoire et actualités**; Berengère Massignon, Docteure en sociologie de l'Ecole pratique des hautes études, membre du Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL)

Pour visionner le powerpoint de l'intervention, rendez-vous sur le site Polville : http://www.polville.lyon.fr/polville/sections/fr/les_thematiques/culture/les_journees_nos_cu/?aIndex=8

- ◆ **« Laïcité, cœur battant de la République »** ; Laurent Decourselle, Délégué du Préfet du Rhône

C'est en ces termes que le conseil interministériel le 06 mars 2015 réuni sur le thème de « l'égalité et citoyenneté, la république en actes » a décliné un axe fort dans le chapitre « vivre dans la république ».

La République est Laïque et en ce sens, elle garantit à tous les citoyens quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, le vivre ensemble dans la liberté de conscience, la liberté de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune, l'égalité des droits et des devoirs, la fraternité républicaine.

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une.

Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect des principes de liberté de conscience et d'égalité des droits.

C'est pourquoi, elle n'est ni pro, ni antireligieuse. L'adhésion à une foi ou à une conviction philosophique relève ainsi de la seule liberté de conscience de chaque femme et de chaque homme.

La France se caractérise aujourd'hui par une diversité culturelle plus grande que par le passé.

Les cultures et les cultes existent depuis la nuit des temps et la Laïcité peut être garante d'une coexistence pacifique.

La laïcité se trouve confrontée à des problématiques nouvelles, apparues ces dernières décennies dans un contexte de montée de revendications communautaristes et de détournement de la laïcité à des fins stigmatisantes.

A) LA LAÏCITE

I. La construction de la laïcité

La laïcité est le fruit d'un long processus historique qui a caractérisé, d'une manière ou d'une autre, tout le monde occidental, à partir du XVIII^{ème} siècle avec les Lumières, l'autonomisation de l'individu, l'émancipation des consciences, le progrès des connaissances et le progrès social.

Un décret du Directoire, en 1795, a même établi une éphémère séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le Consulat a, au contraire, voulu mettre en œuvre un compromis politique avec le « concordat de 1801 », qui, tout en garantissant le pluralisme religieux, demandait à l'Eglise catholique, « religion de la majorité des Français », de contribuer à légitimer l'ordre politique et social.

Mais la séparation des Eglises et de l'Etat proprement dite n'a été acquise qu'en 1905. Portée principalement par Aristide Briand, Jean Jaurès et Georges Clémenceau, s'est voulue libérale dans son inspiration et à l'opposé d'une législation antireligieuse.

La loi du 9 décembre 1905, loi de compromis et d'équilibre, fruit d'un travail important du Parlement et de longs débats, a clôturé la période fondatrice de la laïcité républicaine.

Elle a donné tout son sens au principe de citoyenneté. « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public » (article 1^{er}). Cependant, elle « ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte » (article 2).

II – Principe de Laïcité

Qu'est-ce que la laïcité ?

Juridiquement, le principe de laïcité est solidement établi.

La Constitution du 4 octobre 1958 dispose, dans son article 1^{er} : « La France est une République (...) laïque (...) », comme le précisait déjà l'article 1^{er} de la Constitution du 27 octobre 1946. « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. ».

La convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dans son article 9, que : « 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou

collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. /

De la séparation des Eglises et de l'Etat se déduit la neutralité de l'Etat, des collectivités et des services publics. La France, République laïque, « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Elle assure ainsi l'égalité des citoyens face au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

**La laïcité est doublement émancipatrice.
elle émancipe l'Etat de toute tutelle religieuse.
la laïcité émancipe également les religions de toute tutelle étatique.**

La laïcité n'est pas l'ennemie des religions,

III – Aspects de l'application du principe de laïcité aujourd'hui

La pratique du culte

1) Prescriptions et comportements

Chacun a le droit de s'habiller comme il l'entend. (l'exhibition est prohibée par la loi) .

Ces signes peuvent concerner les hommes et les femmes.

De fait, les réserves se manifestent principalement à l'égard des vêtements qui cachent tout ou partie de la tête, du visage ou du corps des femmes.

Interdire tout signe religieux dans l'espace social serait une atteinte à la liberté de religion, en tant que cette interdiction s'opposerait à une pratique religieuse qui ne limite pas la liberté des autres.

La loi du 15 mars 2004 sur le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, qui y interdit le port des signes religieux ostensibles tels que le foulard islamique, une grande croix chrétienne, la kippa et le turban sikh, a été justifiée par la volonté de garantir la neutralité de l'école,

La loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public n'est pas une loi de laïcité mais une loi d'ordre public.

2) Les prescriptions alimentaires sont présentes dans la plupart des religions.

les services de restauration collective dans les services publics ne répondent pas à ces prescriptions alimentaires mais peuvent proposer une diversité de menus, par exemple avec ou sans viande.

3) Les comportements personnels

Le refus de travailler ou de participer à un examen ou un concours un jour de la semaine en est un exemple.

la jurisprudence administrative admet qu'il n'y a pas d'atteinte à la liberté de religion s'il n'est pas possible d'en tenir compte. Il n'y a pas, en sens inverse, d'atteinte au principe de laïcité s'il en est tenu compte.

D'autres comportements sont également apparus comme ceux consistant à **refuser de serrer la main d'une personne du sexe opposé**, de se trouver avec elle dans des certains lieux collectifs (piscine), de travailler avec elle ou d'être examiné par elle dans une **consultation médicale**.

Il n'y a pas de règle légale imposant un rite de politesse. Toutefois, les comportements portant atteinte à la **dignité des personnes sont inacceptables** et pourraient recevoir la qualification de harcèlement moral ou de discrimination.

4) Le **prosélytisme religieux** consiste à chercher à convaincre d'adhérer à une religion. Le prosélytisme religieux est cependant proscrit dans les services publics, au nom de leur neutralité. Il l'est aussi, au même titre que d'autres actions de communication dans l'espace public ou dans l'entreprise lorsque, du fait des moyens employés ou du message transmis, il porte atteinte à l'ordre public ou au bon fonctionnement de l'entreprise.

Tout citoyen et toute organisation peuvent exprimer, par des moyens légaux, leur hostilité à l'égard d'un projet de loi ou même d'une loi votée, en ce qu'ils l'estiment contraire à ses convictions, notamment philosophiques ou religieuses.
Dès lors que la loi est promulguée, ils doivent s'y soumettre et ne pas entraver sa mise en oeuvre.

IV) Les collectivités territoriales et le financement des lieux de culte

1) Dispositions financières pour les cultes :

La loi de 1905 autorise le financement public des aumôneries destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que les lycées, les collèges, les écoles, les hospices, les asiles et les prisons (article 2).

L'article 13 autorise l'État, les départements, les communes (et plus tard les EPCT) à engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la loi de 1905.

En 1920, le législateur a prévu une autre dérogation, lorsqu'il a souhaité que l'État accorde une subvention de 500 000 francs pour la construction de la mosquée de Paris.

En 1942, l'article 19 de la loi de 1905 est modifié pour prévoir que désormais les sommes allouées pour réparations aux édifices affectés au culte public, qu'ils soient ou non classés monuments historiques, ne sont pas considérées comme des subventions, ce qui autorise leur financement.

En 1961, le législateur accorde aux communes et aux départements la faculté de garantir les emprunts contractés par les associations culturelles ou les groupements locaux pour financer des édifices cultuels dans les agglomérations en développement.

En 2006 enfin, une ordonnance est venue autoriser la conclusion de baux emphytéotiques administratifs au profit d'associations culturelles pour l'édification d'édifices cultuels.

2) Les collectivités territoriales peuvent subventionner des édifices ou des équipements distincts de l'exercice direct du culte mais en lien avec les religions.

Le Conseil d'État rappelle d'abord l'interdiction de principe de toute subvention publique aux associations culturelles et à l'exercice du culte. Il affirme que *« les collectivités territoriales ne peuvent accorder aucune subvention, à l'exception des concours pour des travaux de réparation d'édifices culturels, aux associations culturelles [...] ; il leur est également interdit d'apporter une aide quelconque à une manifestation ou à une activité qui participe de l'exercice d'un culte »*.

Il ajoute toutefois que les collectivités territoriales *« ne peuvent accorder une subvention à une association (...) qu'en vue de la réalisation d'un projet, d'une manifestation ou d'une activité qui ne présente pas un caractère culturel et n'est pas destiné au culte et à la condition, (...) que ce projet, cette manifestation ou cette activité présente un intérêt public local et, en second lieu, que soit garanti, notamment par voie contractuelle, que la subvention est exclusivement affectée au financement de ce projet, de cette manifestation ou de cette activité et n'est pas utilisée pour financer les activités culturelles de l'association »*.

L'existence d'un intérêt public local est essentielle, par exemple la valorisation du patrimoine immobilier des collectivités territoriales, le subventionnement d'activités para-culturelles ou encore l'installation d'équipements mixtes dans les lieux de culte.

3) Les collectivités territoriales peuvent subventionner la dimension non culturelle de projets liés à des activités ou des édifices culturels

- Des activités ou des manifestations non culturelles en rapport avec les cultes peuvent bénéficier de subventions publiques

Les collectivités territoriales peuvent apporter un soutien financier à des projets en rapport avec des édifices ou des pratiques culturels. Des événements culturels (expositions, concerts, visites, conférences, etc.) peuvent ainsi, avec l'accord de l'affectataire, être organisés directement dans des lieux de culte.

Le juge administratif a adopté une conception large du champ des activités liées aux cultes et qui pourraient faire l'objet d'un subventionnement public. Par exemple, la légalité de subventions publiques à une manifestation qui ne comprenait aucune cérémonie culturelle, mais à laquelle participaient des personnalités religieuses et qui incluait des conférences sur des thèmes en lien avec les religions. Elle a estimé que les subventions accordées par la commune de Lyon, le département du Rhône et la région Rhône-Alpes étaient légales, car positives pour *« l'image de marque et le rayonnement »* des territoires concernés et susceptibles de contribuer utilement à leur vie économique. En revanche, le Conseil d'État a annulé les subventions accordées par la communauté urbaine de Lyon, dont les statuts ne lui donnaient pas compétence pour intervenir.

4) Les cultes bénéficient de subventions publiques pour des projets immobiliers intégrant des aspects culturels et culturels

La mairie de Rennes, soutien à la construction de deux centres culturels islamiques, d'un centre israélite et d'un centre protestant. Ces centres culturels abritent également des lieux de culte. La présidente de l'Union bouddhiste de France reconnaissait que la commune de

Rennes, en 2012, avait mis gratuitement des locaux à disposition du centre culturel bouddhique de la ville et lui avait accordé une subvention annuelle.

Certains projets concernent les lieux de culte catholiques, aujourd'hui fréquentés pour des motifs culturels, ce qui autorise les collectivités à participer à leur financement. La ville nouvelle d'Évry et le ministère de la Culture ont ainsi été en mesure de subventionner l'ensemble de l'édifice à hauteur de près de 2 millions d'euros, dans le cadre du projet culturel porté par une association « loi 1901 ».

le subventionnement porte exclusivement sur la partie à vocation culturelle de l'édifice.

Le culte musulman bénéficie lui aussi de financements publics. L'Institut des cultures de l'Islam a ainsi été inauguré à Paris en novembre 2013. Le bâtiment abrite à la fois une mosquée, qui s'étend sur 300 m², et des espaces culturels, des bureaux, des salles d'exposition, des salles de formation, un café, un salon de thé et un hammam. Pour construire ce bâtiment, la Ville de Paris a investi 13,5 millions d'euros, puis a vendu, pour un montant 2,2 millions d'euros, le premier étage (où se situe la salle de prière) à l'association propriétaire de la grande mosquée de Paris.

5). Les collectivités territoriales peuvent financer, sous certaines conditions, des équipements intégrés à des édifices culturels

Un équipement « mixte » se définit par l'usage à la fois culturel et culturel que son utilisateur peut en faire (exemple : un orgue). D'autres équipements n'ont, en eux-mêmes, aucune utilisation culturelle mais peuvent valoriser un édifice culturel (exemple : un ascenseur).

6) Les collectivités territoriales peuvent financer des équipements non culturels intégrés aux lieux de culte

La jurisprudence autorisant le financement des biens à usage mixte concerne également les équipements qui, sans avoir par eux-mêmes un usage culturel, ont un lien avec l'édifice culturel et sont susceptibles d'être utilisés par les fidèles.

Dès 1929, le Conseil d'État a admis l'installation d'une horloge au campanile d'une église dont la commune est propriétaire.

Plus récemment, le Conseil d'État a autorisé le subventionnement par la commune de Lyon d'un ascenseur permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder directement à la basilique de Fourvière, propriété d'une fondation, sans passer par l'escalier jusqu'alors prévu à cet effet.

Plusieurs conditions, ici aussi, demeurent requises pour que la subvention soit légale :

- l'existence d'un intérêt public local, caractérisé en l'espèce par « l'importance de l'édifice pour le rayonnement culturel ou le développement touristique et économique de son territoire » ;

- une convention doit également garantir que les subventions sont effectivement affectées au financement du projet et non à l'exercice du culte.

B) CULTURE ET CULTE

D) La relation culte et culture

Aimer ou ne pas aimer une Culture, croire ou ne pas croire participent du principe des libertés individuelles, inscrites dans le code génétique de nos valeurs républicaines.

Si les mots Culte et Culture prennent leurs racines communes du latin « colere » et témoignent de leur intime connexion.

Les cultes et les cultures grandissent ensemble et rarement séparément et les passerelles philosophiques ou spirituelles sont souvent proches.

L'expression du culte et de la culture se côtoient également dans l'espace public.

Les prêtres chanteurs, les manifestations festives religieuses, les processions, l'art pictural religieux, les édifices majestueux basiliques, mosquées, synagogues, temples, pagodes sont autant de manifestation des cultes et des cultures.

Elle se mixent également, les concerts dans les églises, les objets de culte dans les musées etc.

Le principe de Laïcité opère néanmoins une césure en termes de reconnaissance.

Si dans l'article 1 de la loi de 1905 on peut remplacer le terme culte par culture : « la république assure la liberté de conscience et le libre exercice des cultes sous réserve de ne pas troubler l'ordre public,

L'article 2 de la loi de 1905, pose le principe de séparation « la république ne reconnaît ne salarie et ne subventionne aucun culte» alors que la république reconnaît la diversité culturelle, le multiculturalisme, l'inter-culturalisme notamment par la ratification d'actes internationaux :

1) Diversité culturelle :

La déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2001 reconnaît la diversité culturelle comme « héritage commun de l'humanité » et considérant sa sauvegarde comme étant un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine.

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel du 17 octobre 2003 ratifié par 78 États

La diversité culturelle a été reprise également par la déclaration de Montréal de 2007 ainsi que par l'union Européenne.

2) Le **multiculturalisme** est un terme sujet à diverses interprétations. Il peut simplement désigner la coexistence de différentes cultures (ethniques, religieuses, etc.) au sein d'un même ensemble (pays, par exemple). **aujourd'hui le multiculturalisme se centre sur le thème religieux (pluralisme)**.

II) Culte et culture au regard de la liberté d'expression :

1) Liberté d'expression et laïcité

En France, la liberté d'expression n'a de limites légales que celles basées sur la protection des libertés individuelles et des personnes.

Dans le cadre laïque de la loi, l'expression religieuse et l'expression antireligieuse sont admissibles de la même façon ; il n'existe ni délit de prosélytisme, ni délit de blasphème (sauf en Alsace-Moselle).

La liberté d'expression en matière religieuse, de la part des religieux comme des anticléricaux, peut interroger sur les conflits qu'elle génère lorsqu'elle se fait volontairement provocatrice.

Ainsi, pour Jean Pierre Dubois, ex-président de la ligue des droits de l'homme : « Blessé, provoquer sciemment, c'est prendre la responsabilité de contribuer au choc des aveuglements, alors que le combat pour les Lumières passe au contraire par la distinction entre la critique, toujours libre, et l'injure ou l'amalgame, toujours méprisables. [...]

Tout cela ne relève pas de la censure ni de la correctionnelle, mais du débat démocratique. [...] Liberté et responsabilité vont de pair. Démocratie et respect de l'autre aussi. »

2) Liberté d'expression artistique et les cultes :

a) La Dernière Tentation du Christ (Scorsese)

En octobre 1988, un groupe fondamentaliste catholique incendie la salle de cinéma Martin Scorsese : La Dernière Tentation du Christ. (treize blessés dont quatre graves). Les auteurs sont condamnés en avril 1990 à la prison avec sursis et au paiement de dommages aux victimes. Cet attentat est suivi d'autres incendies et agressions, l'une d'elle entraînant la mort par crise cardiaque d'un spectateur. Lors du procès, l'abbé Philippe Laguérie, curé de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qualifie le film d'« œuvre satanique ».

D'autres films, tels que *Je vous salue, Marie* (1985), de Jean-Luc Godard, *Larry Flynt* (1997), de Miloš Forman, ou *Ceci est mon corps* (2001), de Rodolphe Marconi, feront quant à eux l'objet de manifestations et d'appels à l'interdiction de la part d'extrémistes religieux.

b) L'affiche de *La Cène*

En mars 2005, le tribunal de grande instance de Paris condamne en référé les créateurs d'une affiche inspirée de *La Cène* de Léonard de Vinci. L'affiche de *La Cène*, réalisée pour la marque Marithé et François Girbaud, représente douze femmes dans des positions similaires à celles des personnages du tableau original, qui met en scène le dernier repas de Jésus. Les plaignants, l'association Croyance et libertés, qui émane de la Conférence des évêques de France, invoque comme grief « l'injure envers un groupe de personnes en raison de leur religion ». L'avocate des créateurs dénonce une procédure visant à interdire la liberté d'expression. La société affirme qu'il n'a jamais été dans ses intentions d'offenser qui que ce soit. Après le procès, la Ligue des droits de l'homme annonce qu'elle se constitue partie civile en appel¹⁴⁷. La cour d'appel de Paris confirme le jugement de première

instance, estimant « que le caractère artistique et l'esthétisme recherchés dans ce visuel publicitaire n'empêchait pas celui-ci de constituer, même si l'institution de l'Eucharistie n'y était pas traitée, un dévoiement caractérisé d'un acte fondateur de la religion chrétienne avec un élément de nudité racoleur, au mépris du caractère sacré de l'instant saisi ».

En novembre 2006, la Cour de cassation annule l'arrêt de la cour d'appel de Paris et déboute l'association Croyances et libertés¹⁴⁸.

c) Caricatures de Mahomet dans *Charlie Hebdo*

En février 2006, l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* publie la série des caricatures de Mahomet parues quelques jours auparavant dans le journal danois *Jyllands-Posten*. Des organisations musulmanes françaises, dont le Conseil français du culte musulman, demandent alors l'interdiction du numéro en référé, sans succès (à cause d'un vice de procédure).

En février 2007, *Charlie Hebdo* est poursuivi par la Grande Mosquée de Paris, l'Union des organisations islamiques de France et la Ligue islamique mondiale devant le tribunal de grande instance de Paris, qui prononce une relaxe le 22 mars.

d) L'affaire Redeker

En septembre 2006, Robert Redeker, professeur agrégé de philosophie, publie un article intitulé : « Face aux intimidations islamistes, que doit faire le monde libre ? » dans le quotidien *Le Figaro*. Robert Redeker fait l'objet de menaces de mort et doit être placé sous protection policière.

Jean Baubérot s'inscrit quant à lui en faux contre une telle démarche. Pour lui, « la lutte contre l'intolérance ne dispense pas de la lutte contre la bêtise haineuse ».

e) La crèche de Noël

L'article 28 de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat prévoit ceci :

"Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions."

La polémique a débuté en Vendée, où le tribunal administratif de Nantes a ordonné au Conseil général, de retirer une crèche de la nativité installée dans le hall. Motif: cette dernière ne respecte pas "la neutralité du service public à l'égard des cultes".

Concernant la mairie de Béziers, le tribunal administratif de Montpellier (Hérault) a rejeté la demande d'enlèvement de la crèche de Noël installée dans la mairie de Béziers dirigée par Robert Ménard, élu avec le soutien du Front national. Dans un jugement de cinq pages, la juge de Montpellier a justifié sa décision par un défaut d'urgence, «en l'absence de circonstances particulières qui auraient pu résulter, notamment, de troubles à l'ordre public».

Les crèches de Noël font de nouveau parler d'elles. Le tribunal administratif de Melun (Seine-et-Marne) a autorisé, lundi 22 décembre 2014, cette commune à conserver sa crèche de Noël,

trois jours après une décision similaire à Beziers. La justice avait été saisie par des partisans de la laïcité.

f) Culture en danger

Replis communautaire, négation des cultures, interdiction de la musique, de la danse, de la liberté d'expression, sont autant d'agression de nos valeurs de liberté qui sont menacées.

De la destruction des bouddhas de Bamiyan au saccage de musée en d'Irak, en passant par la prise de cité antique de Palmyre etc., les terroristes s'attaquent aux origines de nos civilisations qui ont construit notre liberté des consciences et des cultures.

Conclusion

Ces sujets étant d'une redoutable actualité, je souhaite citer pour conclure Ghaleb Bencheikh, (théologien, philosophe, docteur en science et physicien), concernant les événements du début de l'année :

« L'extrémisme est le culte sans la culture

le fondamentalisme est la croyance sans la connaissance

L'intégrisme est la religiosité sans la spiritualité.

Nous vivons une situation belligère généralisée consécutives aux atteintes planétaires des Libertés fondamentales, celles de notre libre conscience éclairée.

Les temples de la culture conservent la mémoire des cultes passés

Les textes culturels témoignent des pratiques culturelles passées.

«L'éducation, l'instruction, l'acquisition du savoir, la science et la connaissance sont les maîtres-mots combinés à la culture et l'ouverture sur le monde avec l'amour du beau et l'inclination pour les valeurs esthétiques afin de libérer les esprits de leurs prisons, élever les âmes, flatter les sens, polir les cœurs et les assainir de tous les germes du ressentiment et de la haine. »

- ◆ **Le cadre global des religions : fondements et évolutions contemporaines ; Valérie Aubourg**, Docteure en anthropologie-ethnologie, membre du GSRL, Université catholique de Lyon

Positionnement: une approche anthropologique

Manière dont nous allons aborder les religions : Pas théologique mais anthropologique. Parce que cette démarche prend en compte toutes les sciences humaines. Cherche à comprendre, neutralité, pas juger, pas évaluer, mesurer.

Invite à une révolution du regard : Se décentrer de soi, ses propres conceptions. Ne pas considérer ma manière de voir les choses comme centrale, comme identique dans toutes les sociétés. Comprendre le point de vue d'autrui. Démarche compréhensive.

L'ethnocentrisme dont cherche à se débarrasser l'ethnologue est l'attitude consistant à juger les formes morales, religieuses, sociales d'autres communautés selon nos propres normes et donc à juger leur différence comme une anomalie.

Contexte :

Chercher à comprendre : ne pas isoler le fait religieux. Les replacer dans un contexte culturel, historique... Le culturel et le religieux ne peuvent pas être la mesure de tout. Ce sont des éléments mais pas les seuls. Ne pas ignorer mais ne pas tout identifier au religieux. Neutralité ne veut pas dire agnosticisme.

- Il est des formes d'athéisme totalitaires
- L'Humanisme méditerranéen

Une équipe constituée d'universitaires et de dirigeants d'entreprise.

Analyse de situations concrètes pour passer de la seule lutte contre les discriminations aux conditions d'une diversité enrichissante. + séminaires. Comment diversité religieuse traitée in situ.

Ce que les dirigeants ont retenu :

1. connaître, voire pratiquer donne plus d'assurance pour négocier Pas peur du religieux. -

-- Importance du contexte : on ne traite pas la demande d'un temps réservé à la prière de la même manière à Beynost et Istanbul

Enrichissement de l'expérience de l'autre : Un détour qui donne des clés managériales en retour.

Qu'est-ce que la religion ?

Concept de religion est un concept occidental forgé dans le creuset linguistique et culturel du christianisme. Le mot religion apparaît dans la langue française aux alentours de 1085. Synonyme alors de « communauté religieuse », ou de « monastère ». 2 étymologies : relegere (recueillir) et religare (relier). Le stoïcien Cicéron (106-43) grec *relegere* : recueillir apporter un soin scrupuleux

À la différence de *neglegere* : négliger. En ce sens, la religion = prendre méticuleusement soin d'entités invisibles appelées divines. Le prima du faire sur le croire. La religion peut tenir par le rite.

À partir du II^e siècle, le latin chrétien associe le terme religio à sa racine grecque religare (relier) sous l'influence des apologistes Tertullien (155-225), Lactance (250-350) et saint Augustin (354-420). Dans cette perspective, est religieux : ce qui fait lien, ce qui met les hommes en relation avec Dieu et les relie entre eux au sein d'une communauté de croyants.

Croyance :

Question de fides, de foi. Caractéristiques retenues dans les définitions encyclopédiques. Au sens sociologique, ensemble de croyances et de pratiques reconnues par une communauté, renvoyant à une réalité supra-empirique et donnant lieu à des formes communautaires (supra empirique : au-delà de l'expérience, de l'expérimentation).

La religion est ainsi une disposition de l'esprit humain (croyance, foi) qui se manifeste dans le rapport des objets particuliers (symboliques ou matériel) considérées comme sacrés, ainsi que les doctrines, pratiques et formes d'organisation sociale qui leur correspondent. (Extrait de Lionel Obadia, 2004, *La Religion*, Paris, Le Cavalier Bleu, p. 5).

LA religion ou des religions ?

Problème pour définir LA Religion

Après plus de 100 ans d'études, la définition du terme religion demeure un objet de controverses dans la communauté scientifique. Tous s'accordent néanmoins sur le fait que :

1. « Création occidentale récente »

L'accès des sociétés occidentales à l'autonomie permet de dégager une catégorie propre en rapport avec le divin. Isole la sphère du religieux (rites et croyances) et en fait un monde à part.

2. Pour nombre de peuples, le mot religion n'a pas d'équivalent.

Difficulté à isoler le fait religieux.

- Un artifice conceptuel
- Les faits religieux n'en sont pas pour autant absents mais ils ne sont pas forcément distincts des autres institutions sociales.

En Afrique : il n'existe souvent aucun mot pour traduire « religion » dans une langue africaine, malgré l'importance des croyances religieuses dans des sociétés où la religion est liée à chacun des actes quotidiens, au lieu d'en être détachée comme en Occident, où le moindre événement de la vie individuelle ou collective est attribué à une cause surnaturelle.

Conclusion : ce qui est nommé « religion » recouvre une réalité composite. Certains chercheurs préfèrent employer le vocable au pluriel, en définissant les religions (et non plus la religion).

3. De plus, tous les éléments constitutifs de ce qu'on nomme religion se trouvent ailleurs :

- idoles : dans sport et cinéma. L'attrait du dieu argent.
- Messes, cérémonies, croyances messianiques/ présentes en politique.
- Culte des morts : pas besoin de croire aux esprits pour célébrer ceux de la patrie.
- Quête de la transcendance : se retrouve dans la musique
- Mauss : « il n'y a pas une essence appelée religion, il n'y a que des phénomènes religieux qu'on appelle des religions et qui ont une existence historique définie dans des groupes d'hommes et dans des temps déterminés » (1968, œuvres T 1 p.93-94 .

Les éléments constitutifs d'une religion

Étudier du point de vue de ses composantes : croyances, de rites, de discours, pratiques.

Les éléments constitutifs d'une religion c'est toujours grosso modo :

1. Des pratiques et des rites/ actes

Un ensemble d'actes répétitifs, codifiés, qui se répètent ; souvent solennels ; qui rassemblent des comportements verbaux, gestuels, postures ; à forte charge symbolique. Lorsque divers rites s'articulent entre eux avec des croyances : on parle de culte.

2. « un ensemble de croyances :

Des dieux ; des mythes (textes sacrés) ; des doctrines ; son panthéon de divinités ; Sa cosmogonie (du grec cosmo- « monde » et gon- « engendrer ») : **récits oraux traitant des origines possibles** de l'univers ; une morale avec ses interdits et ses prescriptions, ses valeurs et ses tabous.

3. Organisation.

Des personnages spécialisés dans la médiation avec les esprits/L'homme sacré (roi prêtre, saint, magicien) mais aussi la communauté cultuelle (clan, église, secte, confrérie), collèges sacerdotaux.

Pourquoi y a-t-il des religions ? Quelles sont les fonctions de la religion ?

Début des années 60, Edward E. Evans Pritchard proposait de classer les théories du phénomène religieux en deux catégories : les théories psychologiques et les théories sociologiques.

1. Les théories psychologiques

1.1. Théories affectives

Élément moteur est affectif : besoin de croire naît de la souffrance et d'un besoin de consolations

Ex : Marx : « l'homme fait la religion, ce n'est pas la religion qui fait l'homme » (introduction « Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel ») (1843). Pour Marx, la religion est « l'arôme spirituel » du monde. (...)

« La religion est le soupir de la créature accablée par le malheur, l'âme d'un monde sans cœur, de même qu'elle est l'esprit d'une époque sans esprit. C'est l'opium du peuple ».

Freud dans totem et tabou : religion provient du sentiment de culpabilité.

Fonction Sécurisante : ramène à un niveau supportable la peur et les tensions psychiques par la foi et l'espérance d'une justice. Atténuent l'angoisse en face incertitude.

Fonction Cathartique (catharsis) : libère les passions, les émotions. Rites comme expressions des affectes. Vise à satisfaire désirs inconscients.

1.2. Théories intellectualistes expliquent la religion par une formation particulière de l'esprit

« La croyance en Dieu résulte du désir de trouver une cause logique à l'univers » Andrew Lang –

Apaisement de l'inquiétude et de l'incertitude. Type d'explication remis sur devant de la scène par Boyer « et l'homme créa les dieux ». Scott Åtran « in god we trust » : croyance dans les esprits est universelle.

Elle provient d'une **mobilisation de modules mentaux inscrits de façon innée dans le cerveau humain**.

Religions rendent elles plus heureux ? Enquête sur 160 000 personnes en Europe. Parmi pratiquants qui vont à la messe toutes les semaines : 85% se déclarent très satisfaits de la vie. 77% chez ceux qui vont jamais à l'église (Citée par JF Dortier, p. 39 Les religions, sciences humaines)

Raisons selon les psychologues :

1-support social. Intégration à un groupe. Soutien.

2-sens à la vie : bonheur et bien être augmente si vie possède un sens, finalité, raison d'être.

1.3. Théories sociologiques

Auguste Comte : la religion contribue au ciment moral des sociétés. Elle soude les communautés.

Raison d'être à chercher du côté de l'ordre social. Durkheim, formes élémentaires (1912) : propose une analyse globale de la naissance des sociétés humaines. Prend appui sur le cas australien. C'est au cours des cérémonies collectives que le groupe prend conscience de lui et renforce ses liens.

2 Fonctions Intégratives : **Intégration sociale**. Communauté de croyants : Crée une communion de croyants. Cohésion, sociabilité, assemblée, dimension présente dans toutes religions. Élément à succès pour nouveaux mouvements religieux : offre un lieu solidarité.

Religion et pouvoir

Des faits religieux dans lesquels une société s'affirme :

- lieu d'attestation d'une société
- fonction intégrative.
- religion comme soumission à l'ordre établi

Faits religieux dans lesquels une société s'interroge :

- lieu de contestation, protestation:
- Hétérodoxie, hérésie

Secte boko haram

« Au confluent des salafistes et des partisans de la république islamique, sur fond de magie locale et de dérives sectaires, le programme de Boko Haram est avant tout politique et anticolonialiste. S'il se focalise contre le modèle éducatif occidental parce que l'échec de ce dernier est flagrant dans le Borno, région d'origine du mouvement. Analphabétisme et absentéisme scolaire y atteignent un niveau record. La moitié des enfants ne sont jamais allés en primaire. Un terreau idéal pour grossir les rangs de boko haram. »

Matthieu Stricot. « Boko Haram, la « secte islamiste », *Le Monde des Religions. Les sectes et les nouveaux mouvements religieux*, Hors Série, coll. 20 clés pour comprendre, juin 2014, p. 36-37

Religions populaires

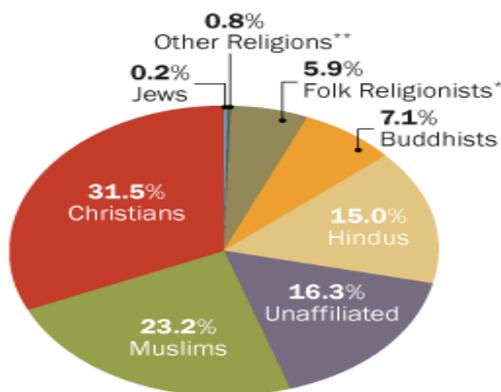
Ex de la vierge noire à La Réunion. Lieu d'expression identitaire. Toute puissante car noire, victoire des dominés. Forme de résistance échappant au contrôle de l'Eglise. Désobéissance à la Société coloniale.

Le paysage religieux mondial

À propos de l'étude : menée par le Pew Forum on Religion and Public Life, dans le cadre du projet de développement religieux Pew-Templeton Global, qui analyse les changements religieux et de son impact sur les sociétés à travers le monde. Données provenant de 230 pays. Dans le monde, + 8 po/10 s'identifient à un groupe religieux.

Population mondiale 6,9 milliards d'habitants

Size of Major Religious Groups, 2010
Percentage of the global population



*Includes followers of African traditional religions, Chinese folk religions, Native American religions and Australian aboriginal religions.

**Includes Bahai's, Jains, Sikhs, Shintoists, Taoists, followers of Tenrikyo, Wiccans, Zoroastrians and many other faiths.

Percentages may not add to 100 due to rounding.

Pew Research Center's Forum on Religion & Public Life • Global Religious Landscape, December 2012

- > Chrétiens : 2,2 milliards, (32% de la population mondiale),
- > Musulmans : 1,6 milliard, (23%),
- > Hindous : 1 milliard (15%),
- > Bouddhistes : 500 millions (7%)
- > Juifs 14 millions (0,2%)
- > Religions populaires : 400 millions (6%) (religions africaines traditionnelles, des religions folkloriques chinoises, les religions amérindiennes et les religions autochtones australiens)
- > Autres religions : 58 millions (1%) (la foi baha'ie, le jaïnisme, le sikhisme, le shintoïsme, le taoïsme, Tenrikyo, Wicca et le zoroastrisme)
- > Sans appartenance religieuse : 1,1 milliard (16%)

Les non affiliés : troisième groupe religieux dans le monde (derrière les chrétiens et les musulmans, et environ la même taille que la population catholique du monde). Les sondages indiquent que la plupart des non-affiliés détiennent certaines croyances religieuses ou spirituelles (comme la croyance en Dieu ou en un esprit universel), même si elles ne s'identifient pas à une foi particulière.

Présence religieuse en France

Catholicisme

Majoritairement marquée par le catholicisme. Historiquement organisé par une structure ecclésiale forte. A bénéficié des changements majeurs définis par le concile Vatican 2.

A conduit à : reconnaissance du pluralisme en église *'ad intra*. Acceptation de la possibilité que la foi s'exprime différemment d'un individu à l'autre (possibilité somme toute limitée). Pluralisme pour le monde et la Société moderne (*ad extra*).

Une nouvelle approche dans les rapports au monde et à la société. Religion qui se fait discrète dans paysage français :

Parmi les pratiquants, 3 catégories : (dans le rapport à la société)

- catholiques d'ouverture
- Identité. militants
- Intransigeants

Protestantisme

Présent depuis le 16e siècle, minoritaire numériquement milité pour la laïcité. Organisation en fédérations. Sensibilités variées. Montée des évangéliques. Croissance exponentielle.

700 000 en France. 506 Millions dans le monde.

Nombreuses églises de migrants ; baptistes, pentecôtistes méthodistes. Insistent sur la conversion, l'engagement individuel. La Bible. Des pratiquants jeunes et zélés. Cherchent à évangéliser. Autre rapport à l'autorité : pas de pape. Explique la diversité.

Judaïsme

Présent en France depuis époque romaine.

Nouvel essor au siècle des Lumières par la sortie des « ghettos » et assimilation Société.

Emancipation au tournant de la révolution française qui a vu naître l'organisation des instances représentatives sous Napoléon avec le consistoire central israélites de France. Relayé par des consistoires régionaux, organes qui fédèrent la majorité des juifs.

Pareillement, développement de deux tendances :

- judaïsme libéral. peu visible. Logique intégrationniste.
- judaïsme ultraorthodoxe, se développe dans des structures parallèles.
- Une forme de conservatisme allant jusque radicalité tenue vestimentaire, stricte observance sabbat.
- Arrivée juifs Afrique nord après la décolonisation, renforcé leur présence jusqu'ici minoritaire par rapport Judaïsme ashkénaze.

Islam

2ème religion en France sur le plan numérique. Visibilité dans la société qui contraste. Absence instance représentative unifiée. Présence massive confession sunnites mais islam divers en France.

Diversité qui s'explique par les pays d'origine : islam de culture arabe, islam de culture turque, africaine, indo pakistanaise. Différence entre ces communautés culturelles mais également juridique

De plus, émergence de deux formes d'islam :

- républicaine (ou sécularisé ou laïque) : des musulmans souhaitant vivre leur foi dans cadre laïcité à la française.
- délié de toute attache territoriale. Islam international. Renforce un référentiel religieux souvent radical pouvant s'opposer à l'état républicain (ex salafisme).

En dehors groupes religions instituées :

- Bouddhisme tibétain
- Hindouisme
- Groupes dits sectaires comme mormons, scientologie

Sans religion

Religion pratiquée et revendiquée est un phénomène minoritaire et par conséquent méconnu ou inconnu. De ce fait expressions religieuses affichées effraie dans ses formes le plus spectaculaires.

1. Thèse de la sécularisation.

1. Terme juridique

Vient de « siècle » : la manière dont au Moyen-âge un religieux quitte la vie monastique pour vivre dans le siècle.

2. Terme sociologique

Sécularisation comme perte religieuse du monde moderne

J. Christopher Somerville : « le passage d'une "culture religieuse" plus ou moins socialement englobante, à une " croyance religieuse " où la religion s'est transformée en un sous-système culturel livré au choix privé et existentiel ». (J. Christopher Somerville, *Dictionnaire des faits religieux*, Paris, PUF, 2011, p. 621).

Processus qui se traduit par la perte d'influence, perte d'emprise des institutions religieuses sur la société et sur leurs fidèles.

La sécularisation renvoie à une mutation philosophique et socioculturelle globale. Cette mutation se traduit par amenuisement rôle institutionnel et culturel de la religion dans les sociétés occidentales.

Sécularisation comme un des 3 effets de la modernité

Modernité :

1. Sécularisation
2. Privatisation
3. individualisation

Dans un monde moderne - c'est à dire caractérisé par individualisation, rationalisation, laïcisation, -la religion devient une affaire de choix privé et pluriels. Trajectoire générale qui demeure celle d'une sortie de la religion.

Illustration Enquêtes sociologiques :

2 indicateurs :

- déclin de la religion institutionnelle et baisse significative de l'appartenance religieuse.

Depuis les années 1945-195 : le Catholicisme connaît un déclin continu.

Depuis années 70 : brusque accélération du déclin.

⇒ Les fidèles assistant à la messe dominicale sont 3 à 4 fois moins nombreux en 2000 qu'en 1960 :

1960, 30% assistent à la messe dominicale
2000, 8 à 10% assistent à la messe dominicale

En 1960, 90% des français déclarent « appartenir à une religion »
en 1981, 74% des français déclarent « appartenir à une religion »
en 1999, 58% des français déclarent « appartenir à une religion »

En 40 ans les sans religion ont décuplé :

en 2011, sondage (Monde des religions)

- 36 % se disent croyants
- 34 % des français se disent athées
- 22 % de personnes ne croient pas en Dieu mais se posent la question (*agnosticisme*)
- 8% ne savent pas mais se posent pas la question (*agnosticisme*)

1981, 70% des français se disent catholiques

2008 : 42 % des français se disent catholiques

Étiollement de la pratique culturelle

En 1958 : 91,7% d'enfants français reçoivent le baptême catho

En 2000 : 52%

Rapport entre mariage civil et mariage religieux :

- 77, 4% en 1968

40% en 2000

Sécularisation et désenchantement du monde ?

1967 Sociologue Peter Berger

The Sacred Canopy: Elements of a Sociological Theory of Religion (1967). Anchor Books 1990

Il décrit comment le christianisme a perdu son monopole de la vérité, comment les groupes chrétiens sont en concurrence sur un marché du religieux, comment la religion devient plus intime et psychologique.

Cette dynamique sécularisation est observée par le sociologue allemand Max Weber au début du XX^e siècle.

Weber inscrit la sécularisation dans le phénomène plus large de désenchantement du monde et de rationalisation.

GAUCHET Marcel, *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, «Bibliothèque des sciences humaines », 1985, 303 p.

Philosophe Marcel Gauchet qui a repris à son compte la thématique de Max Weber de désenchantement du monde.

Mais en 2001,

BERGER Peter (dir.), WEIGEL Georges, MARTIN David, SACKS Jonathan, DAVIE Grace, WEIMING Tu, AN-NA'IM Abdullahi A., *Le Réenchantement du monde*, Paris, Bayard, 2001, 184 p.

Pour Peter Berger, la théorie soutenant que la modernité entraînerait obligatoirement un déclin de la religion et la sécularisation **des** sociétés, est contredite par la réalité.

Il estime que le début du XXI siècle est « furieusement religieux ».

2. Thèse 2 Retour du religieux / dé sécularisation. La religion renaît

Relativisation du déclin

1. Croyance en Dieu reste largement majoritaire en Occident

France, le pays le plus sécularisé d'Europe.

81% irlandais vont à la messe une fois par semaine.

Pas de perte d'emprise des religions dans les sud et aux Etats-Unis.

Religion adaptée à la modernité en Asie :

Au Japon les religions locales cohabitent très bien avec l'esprit d'entreprise.

Religions afro-brésiliennes ont gagné les grandes villes.

Évangélistes américains utilisent radio, télé.

On parle de retour du sacré.

2. Retour du sacré - Religieux par différenciation (repli identitaire, cristallisation)

Religion historique occupent toujours une place privilégiée. Les grandes religions déploient des efforts pour se ressaisir d'un monde sur lequel leur emprise s'était affaiblie. Le catholicisme progresse en Afrique et en Asie.

Orthodoxie : succès Eglise orthodoxe en Russie

Protestantisme : poussée de l'évangélisme en Amérique du Sud.

Bouddhisme : conversions au en Orient

Radicalismes religieux

Essor fondamentalismes et réveil religieux sur la scène politique mondiale. Ampleur affirmations communautaires et identitaires dans lesquelles les ressources de la religion sont mobilisées : ex islam.

Multiplication des nouveaux mouvements religieux

Floraison de groupes dits « sectaires »

- vision englobante du monde
- cherchent à remettre en ordre.
- vont à contrecourant de la sécularisation.

Encadrement de tous les aspects de la vie des fidèles.

- formes intensives de validation communautaire du croire.
- partage exclusif de la vérité
- regroupement de croyants « purs ».

Dericebourg : Les groupes religieux minoritaires:

1. témoins de Jéhovah (130 000 membres)
2. Mormons 25 000

3. L'Eglise de Scientologie a un fichier de 60 000 noms de personnes ayant acheté au moins un livre et s'étant manifestées auprès de l'Eglise
4. sokka gakkai 5 000 membres
5. Le mouvement Mahikari 5 000 membres

3. Retour du sacré - Religieux par pluralisation (mélanges, innovations, réinventions)

Disqualification institutions religieuses porteuses des institutions religieuses mais prolifération de constructions narratives de soi-même. Culture de l'authenticité et règne de l'individualisme expressif.

Croyance sans appartenance

Sociologue anglaise Grace Davie : dissociation croyance / appartenance « believing without belonging » (croire sans appartenir).

Enquêtes de Pierre Brechon sur les valeurs des français le confirme. Les 47% de français qui disent avoir « leur propre manière d'être en contact avec le divin » sont plus nombreux que ceux qui se disent aujourd'hui catholiques (42%) et quasiment à égalité avec ceux qui déclarent une appartenance religieuse (50%).

Le comportement : « croire sans appartenir » est désormais une réalité centrale dans le paysage religieux français. Ainsi, comme le note à ce propos Claude Dargent, on peut lire cette attitude comme un signe que « la non appartenance déclarée à un culte ne doit pas être lue comme un refus du religieux en tant que tel »...

4. Croyances éclatées

Bricolages croyants individuels. Religieux à la carte : De la doctrine religieuse menu unique on est passé à la religion à la carte, au self service religieux.

La nébuleuse mystique ésotérique.

Françoise Champion

Courants nés dans les années 70. Se rattachent aux grandes religions orientales

- ou syncrétismes psycho religieux
- ou regroupement autour pratique divinatoire (astrologie)

On parle de « nébuleuse mystique ésotérique » ou « nouvelles croyances » car nébuleuse de groupes informels qui disparaissent parfois aussi très vite pour se recomposer.

Bouddhisme

- En France : Selon l'Union bouddhiste de France, 770 000 personnes, 5/6 bouddhistes originaires d'Asie

Parmi les non originaires d'Asie :

- beaucoup d'anciens catholiques
- attrait pour dimension corporelle
- apprendre à se connaître, gérer ses émotions, développement personnel
- Bienfaits thérapeutiques

+Aujourd'hui : plus de 230 centres tibétains en France (associations)

France : pays d'Europe où se trouve le plus de centres d'obédience tibétaine

11 congrégations reconnues par le Conseil d'Etat.

1ere congrégation religieuse reconnue par l'état ; la congrégation tibétaine de Dordogne en 88.

Mondialisation

Globalisation du religieux. Biens religieux circulent comme les autres produits. Circulation à l'échelle planétaire.

◆ **Table ronde : quelle(s) articulation(s) entre culture et religion ?**

Anne Charmasson-Creus, Conservateur responsable du département Civilisation; **Sandrine Cunnac**, Conservateur responsable de la collection jésuite des Fontaines et du partenariat avec les Universités, Bibliothèque municipale de Lyon

Xavier De La Selle, Directeur des 3 Musées : Musées Gadagne, Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, Musée de l'automobile Henri Malartre, Ville de Lyon

Bruno Delas, Directeur de projets, Mission site historique - Ville de Lyon, Direction culture – Métropole de Lyon

Pierre-Olivier Dolino, **Catherine Cicéron**, **Hafid Sekhri**, **David Mellet**, Groupe Abraham (La Duchère)

Pierre Lacôte, Médiateur au service culturel, Musée des Beaux-arts, Ville de Lyon

Nadia Sebihi, Maison des passages

Marc Villarubias : Nous avons autour de la table des représentants d'institutions culturelles et/ou patrimoniales ainsi que des citoyens croyants engagés dans la vie sociale et culturelle des territoires de Lyon, et des représentants associatifs positionnés sur des questions de ce type-là.

L'exercice est imparfait car il n'y a pas de personnes athées, agnostiques, ou des personnes croyant en autre chose. Pour les institutions culturelles, on n'a pas de personne venant des arts plastiques, du spectacle vivant. Mais cela permet d'enclencher un premier échange.

La culture est un ensemble de pratiques. Positionnez-vous la religion dans cette sphère de la culture, d'une manière indistinguée ou particulière ?

Sandrine Cunnac : Bonjour, je suis Sandrine Cunnac, je suis conservateur des bibliothèques à la BM de Lyon et je suis mise à disposition par les Universités de Lyon pour prendre en charge la collection jésuites des Fontaines, collection patrimoniale déposée en 1999. Je m'occupe également du développement pour la Ville d'un fonds documentaire spécialisé sur le fait religieux et j'ai des partenariats avec les Universités. Je vais répondre à cette question par rapport à mon expérience sur ce poste, je peux vous faire part de quelques réflexions qui n'ont pas la prétention d'être définitives mais qui sont là pour ouvrir le débat.

Je pense qu'il faudrait déjà définir la culture et la religion. La culture peut se définir de manière étroite comme une sélection d'œuvres dont la connaissance fait partie du bagage de chacun, d'une manière plus large c'est la forme et conception qu'une société a d'elle-même. Les religions nous renvoient à trois couches différentes de phénomène me semble-t-il : d'une part la foi, la croyance ou pas en une transcendance, un être divin qui demande ou pas un certain nombre de comportements, et le corpus de doctrines qui sont associés à cette conviction. Donc ça c'est quelque chose d'intime, le cœur du phénomène religieux. S'ajoutent à ça des manifestations concrètes, des bâtiments, des rituels, des processions, des habitudes alimentaires, tout un ensemble de faits, d'objets, de gestes, de lieux qui vont être le cadre de cette foi. Enfin, le 3^e point, et là on change de dimension, ces religions impliquent des acteurs, qui peuvent être laïques, religieux, qui peuvent être localisés ou s'inscrire dans une organisation hiérarchisés, voire mondialisés. Donc trois couches de phénomènes dont le rapport au champ culturel peut être assez différent. Il semble évident qu'un certain nombre d'auteurs sont nourris d'une pensée religieuse ou d'un refus complet d'une transcendance et ça apparaît dans les œuvres que nos institutions sont amenés à présenter. Il est évident que les manifestations concrètes d'une croyance religieuse vont produire des œuvres, notamment architecturales, de premier plan. De la même manière si on prend la culture au sens plus anthropologique, à la croisée de la culture et de la religion on a les questions de rituels, de coutumes alimentaires, vestimentaires dont il est très difficile de déterminer si elles relèvent de la culture au sens anthropologique ou de la déclinaison d'une foi. Le 3^e point concernant les acteurs, les religions comme groupe socio-constitué et dimension de la vie publique nous renvoie vers un autre champ que le champ culturel, c'est le champ politique, qui manque à la question. La question de l'articulation entre champ religieux et champ culturel mène à la question suivante : comment le champ politique peut réguler les relations de ces deux mondes là ? J'ajoute que ce que je décris est une

situation actuelle telle que je peux la percevoir. Le champ culturel, religieux et politique, si on se place dans le temps long, ont été des champs imbriqués l'un à l'autre à certaines périodes, des champs conflictuels même. On sait que l'autonomisation du champ religieux et du champ politique est fort houleuse. Le champ culturel lui aussi a une histoire commune à un moment avec le champ religieux. Les actions aujourd'hui prises en charge par les institutions culturelles, Musées, bibliothèques, ont longtemps relevé d'institutions religieuses. Les collections héritées par la BM sont pour la plupart des collections d'établissements religieux. La BM a aussi hérité d'une mission qui a longtemps été celle des établissements religieux de sélection des livres. On le fait aujourd'hui dans une perspective laïque et de développement, mais cette mission au XVI^e siècle est faite dans une perspective religieuse. Donc, comme les institutions éducatives et les institutions sociales, les institutions religieuses ont peut-être hérité de missions qui étaient dans le champ religieux auparavant. Et peut-être que tout ça explique que les relations entre ces trois champs ne soient pas forcément toujours apaisées, et ce n'est peut-être pas si grave, il y a peut-être tout simplement une forme de concurrence entre des acteurs de l'activité humaine qui se fixent comme objectifs de donner les moyens de comprendre le monde, de lui donner un sens, et parfois d'agir sur lui. C'est peut-être pour ça que les difficultés parfois à établir le dialogue sont inhérentes aux fonctions qui sont les nôtres dans le fonctionnement social aujourd'hui. .

Marc Villarubias : Cela donne déjà beaucoup d'éléments. Xavier De la Selle peut peut-être donner des éléments de définition complémentaires ?

Xavier De la Selle : je me référerai à ce qu'a dit ce matin M. Ali Kismoune : le choix de la culture – je pense qu'il voulait parler de l'action culturelle de la Ville – comme une réponse à apporter aux questions de la laïcité, aux questions qui nous agitent.

Je n'ai pas de définition spécifique de la religion et de la culture, celles qui ont été apportées ce matin et à l'instant rejoignent bien cette possibilité qu'on a aujourd'hui de décomposer le fait religieux comme quelque chose d'inobservable dans ses dimensions, ou ses couches - la croyance, la pratique, l'institution. Cette triple dimension est comme un écheveau de fils tressés qui n'ont pas la même définition pour les personnes et qui surtout se recoupent très rarement chez les mêmes personnes. Par contre sur le volet culturel j'ai du mal à opposer systématiquement la définition de la culture au sens les œuvres, l'art, et la culture au sens anthropologique. Parfois j'y vois une pointe de condescendance. Il y aurait la culture au sens noble d'un côté, et l'autre côté le mode de vie des gens, et pourquoi pas dedans la religion. On se nourrit, on s'habille, et pourquoi pas on pratique une religion. Je me retrouve plutôt dans une définition plus englobante, qui est celle de l'article 2 de la Déclaration des droits culturels, mais surtout ce qui me parle plus, plus que de parler de culture ou de s'essayer à des définitions hasardeuses, je me retrouverai plus d'ans une approche opérationnelle. Qu'est-ce que la culture dans une institution culturelle en l'occurrence patrimoniale ? Qu'est-ce que c'est que l'action culturelle que l'on peut mener dans une institution ? Aujourd'hui je suis responsable de Musée, il y a quelques semaines j'étais responsable d'un établissement qui n'est pas un Musée mais qui a des traits commune avec un Musée et qui a essayé d'aborder la question des religions dans la ville. Aborder ça dans une institution culturelle, se poser la question, c'est déjà donner une première réponse aux liens qu'il peut y avoir entre culture et religion. Le fait religieux est un fait humain observable, qu'on ne peut pas nier. Régis Debray l'a dit dans un rapport sur le fait religieux à l'école : « on n'est pas obligés de croire au Paradis, mais le fait que les gens croient qu'il existe un Paradis est un fait que l'on peut observer, auquel on peut s'intéresser ». Et sur un territoire, lorsque la vocation d'une institution patrimoniale est d'essayer de construire un récit patrimonial en en conservant des traces, en essayant d'édifier ce récit avec ces traces, avec des chercheurs, de créer des conditions de transmission de ce récit, d'apporter des clés de compréhension, d'apporter de la connaissance pour que les habitants puissent vivre entre eux. L'articulation se situe là, dans l'enjeu de connaissance ou d'interconnaissance, de pratiques religieuses, de l'existence de ces faits religieuses. Donc je prends la "culture" au sens d'actions culturelles destinées à créer les conditions de transmission de connaissances de ces faits religieux.

Catherine Cicéron : Habitante de la Duchère et employée par l'Eglise catholique de Lyon, pour moi, les religions font partie de la définition de la culture comme ensemble de pratiques, cela influe forcément sur la culture. Mais de façon transversale. Le religieux va colorer le culturel d'une certaine façon, et en même temps être coloré par le culturel, il y a un échange. Par exemple, la Duchère est un quartier qui s'est complètement fait dans les années 1960, c'étaient des bois et de grosses propriétés. Cela a été fait pour désengorger la ville. Là-dessus s'est greffée l'arrivée des immigrés d'Algérie, les Pieds noirs. Donc cette culture a rejoint la culture ouvrière lyonnaise, et il y avait là une présence religieuse très forte. Connaitre l'Histoire permet de voir toutes les influences. Très vite, les chrétiens étaient présents sur la Duchère. Une église avait été prévue très tôt. Maintenant c'est tout à fait différent mais ça a permis de faire un terreau entre culture et religion.

Hafid Sekhri : Bonjour à tous, merci à la Ville de Lyon de nous avoir invités. Il est important que cette question soit débattue. Au Groupe Abraham on essaie de faire un travail sur les textes, c'est notre marque de fabrique, ça demande une petite étude, du travail, on essaie d'avoir une intelligence des textes et des contextes. Si la religion implique une croyance, une foi, celle-ci semble transcender les contingences humaines, sans nier la diversité du genre humain, sans nier les aspects culturels. On retrouve l'étude de la biographie, de la géographie du prophète, des aspects culturels très marqués notamment lors de l'hégire, en 622, lorsque les musulmans se retrouvent à Médine, chassés de la Mecque, il va y avoir de grandes discussions. A Médine certains musulmans qui les accueillent n'ont pas du tout les mêmes pratiques culturelles, notamment sur la place de la femme. A Médine, la femme est beaucoup plus libre que dans la société mecquoise. Quand il y a des mariages interculturels, entre médinois et mecquois, la façon de faire l'amour n'est pas la même. Cela pose des questions et crée des malentendus. Ces us et coutumes vont être repris dans les sources du droit musulman. Les premiers juristes vont conceptualiser ces choses-là, les théoriser, et faire de la culture un axe important de côté législatif, comme source de méthodologie du droit musulman. On retrouve aussi cet aspect culturel important quand l'Islam évolue. On se retrouve à Damas, à Bagdad, en Iraq, les choses sont encore différentes. Cet aspect inclusif va être important du moment que l'aspect culturel ne vient pas toucher et questionner quelque chose qui serait de l'ordre de la foi. Tant que ça reste dans l'aspect purement "culturel", ce sera plutôt bien accepté. Vincent Surmontel a écrit *Les cinq couleurs de l'Islam*, qui reprend cette dimension-là, la pluralité culturelle de la civilisation islamique. On lui avait reproché le titre à l'époque, en disant justement "l'Islam ce n'est qu'un, c'est croire en Dieu et en Mohammed". Ce qu'on essaie de faire au Groupe Abraham c'est les balades urbaines. Les musulmans viennent beaucoup du Maghreb, mais aussi de Turquie, d'Amérique latine. Au niveau des fêtes, des commémorations, ces personnes ne fêtent pas les choses de la même façon car des aspects culturels viennent se mêler. Olivier Roy dans *La Sante ignorance* dit : « le temps de la religion sans culture où justement on essaie de dessiner ce nouveau paysage religieux mondial, marqués par cette distorsion entre les liens traditionnels entre les territoires et les identités la religion et la culture ». On retrouve des choses que l'on peut vivre au Groupe Abraham. Il y a deux dynamiques, dit-il, qui sont essentielles dans la configuration de la religion aussi : la déterritorialisation et la déculturation. Notamment, l'accélération de ce qui circule, en termes de religieux, par exemple sur la presse satyrique. En tout cas pour Olivier Roy la mondialisation est devenue aujourd'hui une matrice commune. Des connections se font entre des marqueurs culturels et religieux. Il y a des phénomènes d'interpénétration, à l'œuvre encore aujourd'hui, de sédimentation, voire de fusion entre culturel et religieux, qui peuvent être source de confusion par manque de savoirs, par méconnaissance, par ignorance. Notamment sur des questions de légitimation, on puise dans le religieux pour légitimer des aspects culturels.

Pierre Lacôte : Je travaille dans un service culturel et c'est vrai que chaque jour on est devant des œuvres d'art. La religion chrétienne est principalement représentée. C'est une culture vraiment européenne, française. Il y a d'autres religions évoquées mais elles sont vraiment minoritaires. On a par exemple les régions africaines, avec les masques, mais c'est plus souvent dans les réserves ce qui fait que cette culture savante, noble, dont on parlait tout à l'heure, on l'a devant les yeux. Ce n'est pas nous qui avons décrété ça, mais dans les siècles précédents on a décidé que la religion chrétienne s'imposait en Europe de façon extrêmement violente : par exemple les tableaux marquent les victoires militaires. Donc on a tous les jours devant nous des enfants, des adultes à qui on transmet cette histoire-là. Ces groupes à un certain moment réagissent de manière brutale ; des enfants parfois refusent certains dires. Un enfant m'a dit par exemple

« ça c'est faux », ou « ça c'est pas Dieu », et c'est très intéressant en même temps que difficile. Parfois on marche sur des œufs, on est obligé de faire attention. Par exemple quelqu'un disait que la Bible était une histoire chrétienne, alors qu'au départ ce n'est pas le cas. Il faut donc revenir là-dessus, c'est un travail de longue haleine, il faut avoir beaucoup d'informations. C'est intéressant de croiser ça avec des gens dont la vie quotidienne est marquée par le travail religieux, comme le travail des textes. Croiser cela nous permet d'avoir une réflexion laïque. La religion est de l'ordre de l'intime et elle ne doit pas entrer dans le contexte politique, il faut sans cesse le rappeler. Il faut que l'on transmette ce qu'est la laïcité, et on sait que c'est difficile.

Marc Villarubias : est-ce que c'est différent de travailler sur les questions religieuses ? Sur la politique de la ville, à Lyon, la religion rentre dans un travail sur la diversité. On valorise une diversité de pratiques, de langues, de savoir-faire, de musique, on a beaucoup de choses, mais sur les questions religieuses on n'a pas d'actions, pas de porteur, pas de propositions. Donc, pourquoi a-t-on été freiné ? Faut-il le faire, ou non ?

Sandrine Cunnac : dans la culture il y a la religion, mais je ne pense pas que le champ religieux soit complètement dans le champ culturel et vice versa. Il faut être conscient qu'attachées au champ religieux il y a d'autres dimensions : une dimension de l'intime, quelque chose de très personnel, et une dimension politique. Je pense qu'il est parfaitement possible d'agir sur ce domaine de l'activité humaine dans le champ culturel, comme sur tous les autres, mais il y a peut-être à avoir une délicatesse, la conscience que l'on va toucher à des choses très personnels et que l'on peut avoir en retour des réactions à la hauteur de ce que l'on a touché.

Xavier De la Selle : je pense que quand on parle de religion on se réfère à quelque chose de mondial et d'intemporel. Il y a une vraie urgence à s'emparer de ces questions-là, car tout simplement elles sont là, et de manière très datée. Les historiens et sociologues savent depuis pas mal d'années que, alors qu'on croyait la religion disparue, lorsque la science a voulu tout expliquer, dans les années 1960-70, à l'échelle mondiale on constate une revitalisation religieuse, très diversifiée. Et après, je pense que la difficulté vient à la fois d'une confusion, et puis des paradoxes. Certes, dans le fait religieux, la question de l'intimité, du choix personnel, de la croyance individuelle fait partie de la question, mais ce n'est pas tellement ça qui nous intéresse. Nos sociétés modernes sont marquées par l'individualisation. Mais tout le contraire se produit : l'individualisation de la société fait que les institutions religieuses qui pendant des siècles ont été des supports et garants de la transmission, n'ont plus le monopole. Les choix personnels n'ont de cesse de retrouver que chez quelques personnes les mêmes options, les mêmes opinions religieuses et ça conduit à la prolifération de petites communautés qui échappent au contrôle des institutions religieuses traditionnelles. On a de vrais phénomènes. Ces institutions ont donc recours à une réinvention de ces rituels, qui produit de la radicalité, et donc de la violence. La difficulté que l'on a à travailler sur le plan culturel est une difficulté politique. La politique culturelle depuis 50 ans en France est totalement dépolitisée. C'est un peu caricatural, mais comme l'action culturelle ne se conçoit plus comme une politique volontariste d'émancipation, on fait des liens culture-cohésion sociale, alors qu'on fait face à des situations inhérentes à la démocratie, c'est-à-dire conflictuelle. Là-dedans, l'action culturelle doit se confronter à tout ce qui peut faire conflits dans la société, pour que les gens puissent accéder à la connaissance, mieux se connaître, pour faire et vivre ensemble. En France on est presque traumatisé par la Saint Barthélémy, et religions rime avec guerre de religions. Aborder sereinement le fait religieux, c'est quelque chose qui ne va pas de soi en France. Retrouver de la spécificité religieuse en faisant une place à cette dimension de la vie humaine, y compris l'absence de religion, tout ça fait qu'il est urgent d'aborder ça. C'est à la fois la peur de se confronter à quelque chose dont on sait déjà qu'il ne sera pas consensuel.

Sandrine Cunnac : je voudrais remercier Xavier d'avoir formulé ça comme ça. Je pense que d'aller sur le terrain du religieux, il faut admettre que ça ne sera pas facile. A la bibliothèque, c'est une question que l'on est amené à aborder par des documents, les guerres de religion, j'ai l'impression que chaque fois que j'aborde cette période de conflits, c'est quelque chose de désangoissant. Cela répond à une espèce d'inquiétude latente.

Nadia Sebihi : Bonjour, je fais partie de la Maison des passages, qui fait vivre un espace et un projet interculturel depuis 2005. De notre point de vue, qui s'inscrit dans une histoire particulière dans l'histoire du mouvement social de mai, on aborde la culture au sens anthropologique : comment les gens comprennent et vivent le monde, comment ils agissent sur lui. Du coup on parle de domaines très variés : question sociale, politique, les langues... du coup, au niveau culturel, on a jamais traité cette question-là, ce n'est pas dans l'ADN de la Maison des passages, c'est une des lectures du monde pour nous, mais parmi tant d'autres, et ce n'est pas celle que l'on a choisi, on a un projet plus social et politique. Cette question de culture/religion, pour nous, le religieux n'est pas une pratique culturelle comme les autres. Il y a des enjeux qui leurs sont totalement spécifiques : il y a les questions identitaires, politiques... on se poserait plus la question de savoir quelles sont les pratiques et les usages qui sont fait des religions. Le fait que l'on en parle plus depuis quelques mois est lié à un contexte tout à fait particulier aujourd'hui, celui de janvier 2015. Aujourd'hui, on est amené à se poser ces questions, parce que ça a heurté des considérations qui étaient beaucoup plus de l'ordre du politique, et plus simplement liées aux croyances.

Marc : on a donc des postures différentes. On va passer à la deuxième question. On va faire un point, du côté des institutions plutôt, sur la manière dont les questions religieuses sont traitées, dans les collections, les établissements, les programmations ?

Bruno Delas : à chaque fois que je dois intervenir sur le patrimoine, le mot qui revient est le mot paradoxe. Je voudrais en faire deux déclinaisons. La première, et c'est la même mouvance politique que le mouvement de la loi 1905, avec la loi sur les associations en 1901, c'est la loi de 1913 qui fixe le cadre des protections des monuments historiques. La laïcité est une valeur commune, et le monument historique est ce qui fait bien commun. Si on regarde cette loi toujours en fonctionnement, il y a aujourd'hui environ 44 000 de monuments historiques en France. 40% sont des édifices culturels, majoritairement de culte chrétien. La loi 1913 protège juridiquement ce qui fait bien commun, c'est-à-dire du culturel, et là il y a paradoxe. De plus, on retrouve ces mêmes proportions dans les Journées européennes du patrimoine de la Métropole de Lyon. Chaque année, environ 80 édifices culturels ouvrent leurs portes. Je me souviens il y a une dizaine d'années, lors de la première ouverture de la Grande Mosquée de Lyon, 5000 personnes sont venues la visiter. Le bilan que l'on a fait avec le recteur était à la fois que l'offre était basée sur la pédagogie : c'est quoi ce bâtiment, mais aussi c'est quoi cette religion ? Et le public est venu découvrir ce que c'était cette religion, pour comprendre l'autre. Je trouve que là on est vraiment dans une action culturelle qui a du sens.

Le deuxième paradoxe est plus lié à mes activités internationales sur les questions de l'UNESCO qui initie une vision nouvelle du patrimoine, qui a une valeur universelle. Quand on le voit ce qui se passe dans un certain nombre de pays aujourd'hui, hier, et malheureusement demain, on peut s'interroger sur ce paradoxe où le patrimoine est utilisé pour taper sur l'autre et sur la religion de l'autre. En 2013, nous avons fait venir avec Georges Képénékian le Maire de Tombouctou, et je lui ai demandé pourquoi les djihadistes s'attaquaient au patrimoine, aux mausolées. Sa réponse a été directe : « parce qu'ils savent bien que cela va faire mal au peuple ». On voit bien donc que c'est l'arme du patrimoine qui est utilisée. D'autres exemples tout aussi étonnants : on se souvient des Balkans et du pont de Mostar, c'est aussi parce que ça fait mal que le pont a été détruit. Par contre il a été reconstruit sous l'égide de l'UNESCO, mais à l'identique. La démarche n'a pas été jusqu'au bout car il y a eu une crainte de toucher à la période de guerre, et je me souviens d'un architecte qui avait proposé de reconstruire le pont Mostar sous une architecture complètement contemporaine pour marquer un nouveau pas dans l'Histoire et la communauté internationale et les communautés locales n'ont pas accepté ça.

Et un exemple plus proche, vous avez peut être entendu parler d'un conflit autour de la mosquée de Cordoue, ville symbolique sur le dialogue et partage entre les religions, la mosquée qui occupe dont le chœur est occupé par une cathédrale. Une modification réglementaire ont fait que les autorités catholiques sont devenues il y a quelques années propriétaires de la cathédrales. Elles sont aujourd'hui en conflit, les autorités religieuses veulent débaptiser la mosquée pour qu'elle soit appelé cathédrale. Donc on voit bien le conflit religieux.

Dernier exemple, la cathédrale de Lyon : il y a une tradition chez les tailleurs de pierre, c'est que quand le chantier est terminé, le compagnon crée une gargouille à son effigie. Il se trouve que le compagnon s'appelait Ahmed. Il y a eu une petite polémique, qui montre bien que le sujet est encore délicat.

David Mellet : Bonjour à tous, je fais partie du Groupe Abraham pour présenter la communauté juive libérale. Tout l'intérêt de la culture est l'échange, la culture religieuse s'enrichit de la culture de l'autre. La culture peut être plus grande lorsqu'elle s'ouvre aux autres. Par exemple, les mois que l'on cite ne viennent pas des mois hébreux, mais babyloniens, donc dans mon judaïsme il y a du babylonien. La "synagogue" n'est pas un mot hébreu, mais grec. Le judaïsme a été nourri par les cultures voisines. Et aujourd'hui le judaïsme est rentré en dialogue avec le christianisme, et rabbins et théologiens chrétiens ont travaillé ensemble. Ma religion n'est pas culturelle, elle est culture. Il est compliqué pour les religions d'entrer dans le culturel. Il a fallu casser des barrières pour que l'art entre dans le religieux. En France, c'est le christianisme qui est représenté dans les différents arts religieux.

Le partage culturel est là pour remettre le ciment d'une culture qui rappelle que finalement, tout ne dépend pas de moi, car la culture est large, la culture vient d'autres choses. Quelqu'un intéressé par l'astronomie ne pourra qu'être étonné par certains mots arabes qui viennent du langage musulman. Ou par "tohu bohu" qui vient de l'hébreu. La culture crée des définitions, un vivre ensemble, même s'il est difficile parfois de se confronter à l'autre. Dans le débat, je m'enrichis par l'autre. La culture française est imprégnée de Christianisme, d'Islam, de Judaïsme, à des échelles différentes, selon les époques. Aujourd'hui le culturel approche de manière délicate la religion car il faut respecter le cadre très intimiste qu'est le religieux et la foi, pour ne pas heurter.

Marc Villarubias : Qu'est ce qui existe déjà au sein de la BM qui relève du religieux ?

Anne Charmasson-Creus : pour une bibliothèque municipale, le fait de proposer un fonds pluraliste dans le domaine religieux est évidemment une de ses missions dans le cadre fixé par la laïcité. A la BM de la Part Dieu, on a à la fois un fonds patrimonial, et on propose aussi dans le département Civilisation, dans le cadre de nos missions de lecture publique, un fonds sur les religions, qui est en étroite proximité avec les fonds de l'Histoire, de la philosophie, complété par un fonds sociologique, et des fonds plus spécialisé, comme celui sur le fait religieux. Cela a pu choquer que ces documents soient à côté du fonds Sexualité et Genre, comme si le domaine de la religion devait être protégé. Parler de la religion comme un domaine de connaissances, dans toutes leurs diversités, est important pour une bibliothèque. L'idée est que nous n'avons pas à savoir ce que le lecteur fait du livre que l'on lui met à disposition : se conforter dans une vision personnelle, en apprendre plus, ou même pour faire lui-même du prosélytisme, ce n'est pas notre affaire tant qu'il ne montre pas de manière ostensible ses convictions. On propose ces documents et on lui laisse sa liberté de conscience. Bien sûr c'est plus compliqué en pratique et on a de nombreux questionnements : comment ne pas privilégier la religion catholique vu notre Histoire, quelle place donner à l'Islam et judaïsme étant donné la production éditoriale française, comment ne pas minoriser le Bouddhisme, doit-on occulter les sectes, quelle place pour l'athéisme militant... ? On veut développer l'information et l'échange envers le personnel, rester en lien avec les chercheurs et spécialistes.

Pierre Lacôte : On dit en général l'Islam, mais il y a également des Islams. Nous au Musée des beaux-arts on a un bâtiment religieux, c'est un ancien couvent, donc dès l'entrée on est obligé de préciser tout cela. A tous ces groupes, qui ont un spectre assez large, les enfants, les adultes, les adolescents. On leur montre l'iconologie chrétienne afin qu'ils prennent connaissance de ces images qui sont souvent liées aux textes. Le croisement que l'on peut faire avec la mythologie grecque et romaine est intéressant, car c'est une religion, très importante. On est chargés de préparer des visites d'explication orale, gestuelle avec les enfants pour qu'ils puissent comprendre ce qui est de plus en plus compliqué pour eux, car ils n'ont plus vraiment de culture religieuse. Souvent les enfants musulmans ont plus de références que des enfants "chrétiens", et qui n'ont pas eu d'éducation religieuse. Ou même ceux qui ont été dans des établissements religieux n'ont pas forcément eu de formation religieuse. Il faut faire donc ce genre de passages. Certaines choses sont très éclairantes et très faciles à faire passer. Les enfants voient les rapprochements qui existent. Le sacrifice d'Abraham par exemple a été repris par les artistes de la Renaissance italienne et pour les musulmans, ce

n'est pas le même personnage... on peut donc avoir des échanges intéressants. Même si pour certains enfants, juifs ou musulmans, il y a une interdiction de l'image. On est souvent pris par ce piège-là. Le texte est aussi un piège. On a une responsabilité très importante par rapport à ces enfants car on peut les emmener sur des sentiers dangereux. C'est vrai qu'aujourd'hui on est obligés de le prendre en compte on ne peut pas se voiler la face, on ne peut pas ignorer une réalité sociologique, démographique, et on a effectivement pleins de gens, d'enfants en particulier qui viennent de pays différents, qui ont des religions différentes. Je pense en particulier à une visite qui correspond à cette galerie thessalique qu'on a remis en place dans les années 90, avant les objets étaient en réserve, dispersés, et aujourd'hui on fait cette comparaison. On se doit de parler de cette grande diversité dans le monde arabo musulman. Un turque n'est pas arabe. L'histoire contemporaine va dans ce sens-là et tant mieux car on a en face de nous un public qui nous pose des questions et qui nous renvoie très souvent à des réflexions qu'on n'a pas eues, qu'on n'a pas pu construire, qui nous ont échappées.

Marc Villarubias : Quelle place devrait, pourrait être laissée aux religions dans les politiques culturelles, évènementielles, patrimoniales et de création ?

Xavier De la Selle : pour faire le lien entre les fonctions que j'avais il y a quelques semaines et ce qui se passe aujourd'hui dans les Musées de Lyon, en tout cas aux Musées Gadagne, nous avons des balades urbaines qui sont organisées, cela fait le lien avec le Groupe Abraham et les collaborations que nous avons. Il y a deux enjeux je pense qui articulent les politiques culturelles que l'on peut faire et le fait religieux. Comment prend-on bien en compte la réalité du territoire ? La ville, ses quartiers, ses bâtiments, ses habitants, et pas seulement ce qu'on en dit dans les 4 murs du Musée, et de ce point de vue-là la construction d'une balade urbaine avec le Groupe Abraham et le succès qu'elle a rencontré montre que permettre une lecture du territoire, dans une dimension en l'occurrence religieuse, qui articule à la fois la compréhension des lieux de culte, mais aussi en collaborant avec la recherche, de faire jouer en même temps le travail scientifique et la parole que peuvent avoir les gens qui font vivre ces lieux, qui travaillent, qui les fréquentent. Premier enjeu de l'articulation entre une structure culturelle qui est un endroit du territoire et la prise en compte concrète de la réalité de ce territoire quand on y est. L'autre enjeu c'est dans une vocation patrimoniale à conserver des traces, à faire en sorte que les collections d'un service d'Archives, d'un Musée, d'une bibliothèque, puissent refléter la diversité de ce territoire, et de se demander quelles traces on va conserver, quels sont les témoignages des objets qui pourront témoigner de en l'occurrence des réalités religieuses. C'est un enjeu général qu'on peut avoir sur n'importe quel sujet, il y a cette problématique peut être du décalage dans un pays comme le nôtre entre la longue durée de l'histoire chrétienne, avec ce qui est encore présent, et les périodes plus récentes avec la diversité démographique et c'est une histoire qui commence à avoir quelques dizaines d'années. Le cas de l'Islam en France est une histoire en grande partie des banlieues du fait des politiques de logement social, des travailleurs immigrés, il y a une problématique qui se recoupe bien entre la prise en compte du fait religieux et le fait que des territoires patrimonialisables sont ceux qui sont les moins pris en compte aujourd'hui encore du point de vue de la valeur qu'on accorde aux édifices. A commencer par une des mosquées de Villeurbanne, quand on a travaillé sur le territoire de cette ville en créant des liens avec les personnes qui animent cette communauté, la Mosquée Ottman, son Histoire reste entièrement à faire, et quand on se penche sur les conditions dans lesquelles on pourra écrire cette Histoire, on s'aperçoit qu'elle n'a quasiment pas de traces écrites car les personnes qui ont construit de ce lieu de culte n'ont pas gardé de traces écrites. Il existe des choses dans les familles, mais c'est une Histoire rurale essentiellement, et si on ne préoccupe pas de construire cette mémoire, par une collecte de témoignage et une étude plus précise des lieux, on va progressivement créer du déséquilibre entre la connaissance approfondie et la forte présence des collections accordée au patrimoine chrétien en France et ce qui aujourd'hui viendrait enrichir les collections pour lieux connaître le culte musulman, pour ne parler que de lui.

Pierre-Olivier Dolino : je suis à la fois Pasteur au foyer protestant de la Duchère, et animateur socio-culturel sur le foyer. Il me semble qu'il y a deux enjeux sur la place de la religion dans les politiques culturelles. Le premier est patrimonial : comment peut-on redonner de la connaissance sur les faits religieux qui font partie de l'Histoire commune car toutes les formes d'intégrisme se nourrissent de cette ignorance. Si l'on

veut construire quelque chose il faut un terreau commun. Cela permet de voir aussi la grande complexité du religieux, cette diversité de religions, le fait que le religieux touche au politique, à l'intime. C'est complexe mais il faut y aller. Cette question a été abordée par pleins d'angles différents : sur la question de la langue, des modes de vie... ces questions sont présentes mais on n'ose pas aborder le religieux directement. Eut être parce qu'on ne mesure pas encore qu'on est encore ris dans une vision très occidentale, qui a séparé croyances et pratique, ce que l'on ne retrouvera pas du tout dans les autres cultures. La tradition chrétienne au départ a été un mouvement antireligieux, qui s'est détaché de beaucoup de pratiques. Après 2000 d'institutions, le christianisme en a recréé d'autres biens sûr. Le protestantisme a voulu refaire ce geste, pour sortir de cette cléricisation, abolir les trois ordres issus du Moyen-âge.

Le second enjeu est celui de la conviction. Je souhaiterais le voir rentrer dans le champ culturel. Où peuvent être les espaces où il est donné aux gens la possibilité de parler de leurs convictions ? On disait tout à l'heure que ça pouvait être dangereux de parler de ces questions de religions, comme la BM qui s'arrête à la question de la conviction, mais si c'est dangereux, il y a aussi des possibilités d'émancipation. Souvent la religion est vu comme conservatrice voire contestataire, mais il y a aussi tous les mouvements de libération, qui se sont empruntés de religion. Il faut aller dans le débat. Au niveau européen on parle de débats interconvictionnels, pour laisser la place à l'athéisme. Il faut pouvoir écouter, parler enjeux. On voudrait créer une école pratique du débat interreligieux au foyer protestant.

Sandrine Cunnac : il y a une différence entre organiser un débat à l'occasion duquel des lecteurs de la BM sont appelés à exprimer leurs convictions, ce que eux ont droit de faire par rapport à nous, et autoriser à la bibliothèque un comportement manifestant des convictions religieuses marquées. Il arrive à la bibliothèque d'organiser des débats sur des thèmes religieux.

Sur ce que disait Xavier sur l'aspect patrimonial, pour nous, par rapport au patrimoine écrit, c'est vraiment une limite. On a des collections patrimoniales très riches, qui remontent au 5^e siècle, mais avant qu'on ait l'équivalent sur la totalité des religions qui sont sur le territoire, ça va être compliqué. Par exemple, on n'a pas de Coran ancien. Il est donc difficile de faire une exposition sur les textes. On est confronté à une réalité des collections.

Pierre Lacôte : Il y a une dimension spirituelle qui permet certaines fois de montrer que l'on peut être dans un accord. Je pensais par exemple au Bouddhisme qui n'est pas une religion en tant que tel, mais la spiritualité peut rassembler tout le monde. On peut échanger sur la spiritualité, même quand on est athées

Pierre Olivier Dolino : il me semblait aussi important sur cet aspect patrimonial de permettre aussi que le religieux ne soit pas monopolisé par les religieux. Il faut avoir ce regard croisé.

Nadia Sebihi : deux constats, je pense largement partagés par les professionnels et les citoyens : depuis dix ans que la maison des passages existe, de par notre programmation, de par notre localisation, de par nos projets que l'on mène sur nos territoires, à Langlet Santy et au Vergoin, on constate le gouffre des ignorances. Il y a un manque d'informations et les connaissances sur les religions et la laïcité. Deuxième point, pourquoi les concitoyens ont une lecture religieuse du monde, présent et futur ? C'est de plus en plus flagrant : qu'est-ce que ça veut dire de l'état de notre société et des limites des politiques publiques ? Quand un nombre de plus en plus important de citoyens se préoccupent de ce qu'il y a après la mort, ça a des conséquences immédiates sur notre façon de vivre ensemble. Cela nous interroge. Deux anecdotes : nous avons eu une réunion que l'on n'a pas pu poser car c'était vendredi saint, et pourtant ce n'est pas férié ; dernièrement on a du caler une manifestation publique par rapport à la lune. Sur quoi on s'entend alors pour vivre ensemble ? Concrètement, on est sur l'organisation de rencontres qui permettent d'apporter des clés de compréhension, donc on invite plutôt des historiens et anthropologues. Ce qui nous intéresse c'est de replacer l'Histoire des religions dans l'Histoire longue et complexe de notre Humanité. Le 24 mars on a organisé une rencontre avec l'islamologue Rachid Benzine, qui a eu des résultats très contrastés. Rachid Benzine avance avec une lecture de l'Islam plutôt historique et anthropologique. Ça a été très bien perçu par une bonne partie du public, mais d'un autre côté des gens n'ont pas compris notre démarche et peut-être qu'ils n'étaient pas prêts à cette lecture-là de l'Islam, une lecture historicisée, argumentée. On veut

continuer à organiser ça, mais peut-être d'une manière moins frontale. On veut revenir sur l'Histoire longue de la République, aborder les valeurs, la laïcité, l'école, la transmission. On aborde ces questions d'une manière détournée.

Ce qui nous intéresserait, c'est de s'interroger sur ce qui est de l'ordre du patrimoine universel commun. Il y a des rites, des croyances, et ce n'est pas ce qui serait le ciment le plus important pour la société. On développe une réflexion sur ce qui serait une politique de la relation. On souhaite rappeler les questions sociales et politiques qui sont derrière les questions religieuses.

Anne Charmasson-Creus : Pour la politique culturelle de la BM, on se situe un peu dans cette même démarche. Depuis longtemps on propose des cycles, des conférences, des ateliers, qui traitent du fait religieux, mais toujours en le resituant, en le liant à l'Histoire, l'anthropologie, la sociologie... On se pose la question : faut-il renforcer cet axe-là ? Même du point de vue du personnel de la BM il y a cette question de se demander pourquoi on traiterait de cette question-là aujourd'hui. Est-ce qu'aujourd'hui on dit qu'il faut parler de laïcité et de fait religieux parce qu'il y a un problème avec l'Islam ? Il faut aussi prendre en compte le fait social et politique.

Un principe affirmé du nouveau Contrat de Ville 2015-2020 est celui de la mobilisation des politiques dites de Droit Commun, c'est-à-dire un renforcement adapté et territorialisé, des politiques « normales » sur les quartiers prioritaires et/ou de veille. Dans le contexte d'émergence de la Métropole de Lyon, mais aussi de tension budgétaire, cette matinée a permis de décrire et partager ce qu'est le Droit Commun de la culture de la Ville de Lyon et celui, en devenir, de la Métropole. Un point sera également fait sur l'élaboration en cours du Contrat de Ville local.

- ◆ **Ouverture institutionnelle** ; **Georges Képénékian**, 1^{er} Adjoint au maire en charge de la culture, des grands événements et des droits des citoyens (Ville de Lyon).

« Je voudrais pour commencer cette matinée remercier Marc Villarubias d'avoir avec toute l'équipe organisé les Journées « Nos cultures de la ville » qui font suite à celles de l'année dernière. C'est intéressant de voir comment les choses évoluent et progressent en un an. Je vous souhaite à tous bienvenue pour cette deuxième journée à l'Hôtel de ville. Vous avez déjà eu une journée de travail hier, à laquelle je n'ai pu malheureusement assister. J'ai déjà plusieurs fois rencontré Patrice Meyer-Bisch pour aborder la question des droits culturels, qui m'intéresse beaucoup. Il ne faut pas pour autant oublier les droits humains.

Vous avez aussi abordé hier la question de la laïcité, autre sujet plus important que jamais, une laïcité qui doit revenir sur ses fondamentaux. Je vous suggère de relire le rapport d'Aristide Briand en 1905 qu'il a présenté à l'Assemblée nationale juste avant le vote de la loi. Le terme "laïcité" n'est jamais explicité mais il est bien de revoir ce que ces gouvernants ont imaginé à un moment.

Nous avons rappelé l'année dernière notre engagement à poursuivre l'action culturelle dans les quartiers prioritaires de Lyon, et de manière toujours volontaire et coordonnée ; je parle de Lyon même si on commence à parler de Métropole. Nous avons continué de mobiliser d'importants moyens ces dernières années, tant pour des projets ponctuels, que pour des événements comme des festivals, par exemple Babel 8.3. présenté il y a peu de temps à la Maison de la danse : c'était un travail de profondeur remarquable sur presque 2 ans.

Dimanche est venu à Lyon M. Schlecher qui est un honorable représentant de l'OCDE, un de ceux qui font le PISA, le classement par pays dans l'acquisition des savoirs des enfants. La France est plutôt vers le bas. En haut on trouve la Corée du Sud, la Finlande, la Norvège, le Japon. Je lui ai demandé comment il expliquait cela et pourquoi la Hollande, qui est un pays européen proche de la France, était mieux classée. Il m'expliquait que la Hollande avait un enseignement majoritairement privé, et que l'Etat coordonne ces établissements. Pour autant il ne faudrait pas rendre tout privé. La Suède, par exemple, a essayé de s'appuyer sur les écoles privées et a régressé en 10 ans. « Surtout ne changez-pas, m'a-t-il dit, il faut moduler ». En voyant Babel 8.3., il a été très sensible au fait de faire participer les amateurs à un travail artistique. Il est convaincu que cela participe de l'acquisition des savoirs.

Il y a également de nouveaux équipements, nous continuons notre soutien au secteur des bibliothèques, secteur qui représente 20% du budget de la culture aujourd'hui. Elles sont les premiers lieux de diffusion des connaissances, de la mise à disposition. Elles sont des éléments clés pour la diffusion des savoirs. 3 nouvelles bibliothèques seront créées.

Lors du congrès mondial des bibliothécaires, en 2014, organisé à Lyon, on a proposé la rédaction de la Déclaration de Lyon qui a été envoyée aux instances onusiennes, signée par plus de 500 institutions et qui

commence à être signée par des villes. Cette déclaration rappelle le droit imprescriptible qu'est l'accès à la culture, aux savoirs. C'est une manière de reconnaître le travail fait ici dans les bibliothèques.

La dimension culturelle a toujours été intégrée dans le développement des quartiers prioritaires, dans le volet culture du CUCS, et nous avons un dispositif très observé, la Charte de coopération culturelle, qui est aussi un de nos leviers d'action. Ça fait partie de notre projet pour la Cité et cela participe du dynamisme de ces quartiers. Après le travail fait lors de l'autre mandat, nous avons réussi à faire signer cette Charte au niveau de l'agglomération. Cela donne le ton. Nous aurons largement l'occasion de l'amplifier.

Cette année, ce qui a changé, c'est la naissance de la Métropole et la mise en place progressive d'une politique culturelle métropolitaine. Le passage du budget du Département à la Métropole est important, il faut l'absorber avant de définir de nouvelles priorités.

Le comité de pilotage a présenté il y a quelques jours le nouveau contrat de ville qui décline tous les aspects de l'intervention publique. Cela concerne la santé, l'emploi, l'habitat... la culture doit être considérée non comme un segment, mais comme un lien entre tous ces aspects. Il ne faudrait pas segmenter ces sujets avec des frontières bien précises entre ces rubriques.

La nouvelle géographie prioritaire a été mise en place au niveau de notre ville et de notre agglomération. Cette géographie s'est beaucoup réduite. Le dispositif de veille, qui permet de continuer à accompagner les quartiers qui ne sont plus dans le dispositif, nous amène à repenser clairement notre politique : comment ne pas concentrer sur les mêmes quartiers en oubliant les autres ? Comment arriver à une pondération ?

Il y a eu fin mai également la confirmation par l'Etat de la place donnée à la culture dans le contrat de ville, avec des priorités clairement énoncées : la mobilisation des acteurs culturels, une place importante donnée à l'éducation artistique. On voit bien que les débats officiels et officieux qui ont entouré cette question visent progressivement à attendre que le droit commun prenne toute sa place dans cet accompagnement. On peut même imaginer que cette vision de la politique de la ville soit un jour complètement remaniée. Le droit commun doit vraiment intégrer cette dimension à tous les étages.

Quelles sont nos priorités, forts de ce contexte ? La dimension culturelle est très importante dans les processus de renouvellement urbain tout comme l'ensemble des projets dans les quartiers en priorité. Les projets doivent être menés dans des conditions financières incontestablement plus difficiles. Les institutions vont avoir à surmonter cette dimension, il ne faut pas que cela se traduise par une tentation naturelle de repli sur sa propre structure. Malgré cette contrainte budgétaire, nous serons là pour maintenir le cap. Des événements importants, comme la Biennale, doivent continuer à être implantés dans les territoires.

On a demandé une plus forte contribution des institutions pour préserver le fonds d'intervention culturel, en particulier dédié aux projets ; c'est pour nous un signal important que nous voulons donner, et puis la volonté d'engager le renouvellement de la Charte pour poursuivre la mobilisation des institutions.

La Métropole arrivant, on va progressivement chercher des dispositifs plus harmonieux, plus mutualisés, plus interactifs. On a initié plusieurs choses : je pense à l'implantation de Ground Zero à Vaulx en Velin, qui est une manière pour la ville de soutenir une jeune équipe. En l'implantant à Vaulx en Velin, on demande d'agréger autour de ce travail des actions purement vaudaises. N'attendons pas forcément une vision très verticale de la Métropole. Cela ne nous empêche pas d'imaginer une vision plus large, métropolitaine par institution.

Plus le budget se resserre, plus nous avons à revisiter les choses, sans perdre l'âme de cette démarche. Donc des interventions plus globales des politiques publiques. On voit bien que dans une vision très « Agenda 21 » la création de nouveaux parcs et d'espaces verts est importante, il faut être attentif à la politique du logement, des transports en commun. Par exemple, dans le parc du Vallon, l'implantation de l'œuvre de Ghislain Bertholon est très symbolique dans ce lieu, et en même temps au lancement du festival D'Art et D'air. On peut donc imaginer des synergies, puisque dans ce quartier il y a également poursuite du renouvellement urbain. De l'autre côté, à Mermoz, de vrais projets de rénovation et de restructuration existent.

Nous cherchons à penser la qualité de vie de tous de nos citoyens, au quotidien. Elle ne se résume pas à la dimension culturelle, mais celle-ci est probablement la dimension qui rattache le tout. Notre engagement est donc très large, en aucun cas nos visions des politiques culturelles ne doit être coupée du reste des politiques publiques. C'est un vrai travail. C'est aussi associer au maximum les habitants, nous avons beaucoup de chemin à faire.

Tout le monde doit s'activer à relancer ces dispositifs. Nous devons plus que jamais rester à l'écoute. Toutes vos contributions sont à prendre en compte. Il faut que l'on garde ces liens régulièrement, nos équipes sont là pour ça. Nous avons à toujours réfléchir sur l'effort que nous avons à faire et les interventions que nous avons à mener. Il faut travailler de manière collective. La culture dans ses réflexions doit plus que jamais prendre en compte ces quartiers prioritaires. Je vous souhaite une bonne journée. »

◆ Cadrage générale

> Réécriture du Contrat de ville qui court jusque 2020 : quelles priorités, quels besoins, quels objectifs ?

> Environnement qui évolue, espace en mutation institutionnelle et politique (affirmation de la Métropole, fusion des régions, élections) ; contexte de resserrement des moyens publics ; questions socio-économiques : précarité de plus en plus importante des citoyens ; mutations technologiques (montée des réseaux sociaux, circulation des informations...) ; pour le contrat de ville : changement de la géographie prioritaire, question de la mobilisation des habitants, question de la mobilisation du droit commun.

⇒ Il s'agit donc de fixer le cap et les orientations pour rebondir ensemble lors de cette transition

Bref historique :

- > Dès 1995 on a inscrit nécessité d'inscrire les questions culturelles au sein de la politique de la Ville
- > années 2000 : nécessité de mobiliser les équipements culturels
- > 2005 : chantier sur la diversité
- > 2010 : contribution de la culture dans le développement durable
- > Aujourd'hui : le contexte a changé, comment s'adapter ?

◆ **Le contrat de ville métropolitain ; Christine Cecchini**, Directrice de la Politique de la ville, Métropole de Lyon

Le contrat de ville métropolitain s'inscrit en conséquence de la loi Lamy de février 2014 qui a profondément transformé la politique de la ville, et de la loi MAPTAM qui a décidé de la création de la Métropole lyonnaise et de ses compétences.

Principaux enjeux de la loi Lamy :

- **Institution d'une contractualisation unique.** Auparavant, plusieurs contrats qui réunissaient les partenaires. Aujourd'hui un seul contrat pour la Métropole et des Conventions d'application locale pour les communes, comme celle de Lyon.
Affirmation d'un rôle chef de file donné à l'intercommunalité, et ici, à la Métropole.
- **Refonte de la géographie prioritaire de la politique de la ville :** volonté de concentrer les moyens sur les territoires les plus difficiles. Nombre de quartiers prioritaires a baissé, aujourd'hui 1300. Critère unique, celui de la pauvreté (revenu).
- **Volonté de mobiliser le droit commun.** Mobiliser autrement (moyens et méthodes) les politiques publiques sur ces territoires. Car situation d'enclavement des territoires.

Au sein de la Métropole, on passe de 63 quartiers avec différents niveaux à 37 QPV (Quartiers en politique de la ville), dans 24 communes. La loi prévoit le dispositif QVA (Quartiers en veille active) pour les quartiers sortants, pour ne pas arrêter les interventions dans ces territoires.

La culture dans ce contrat de ville : depuis plusieurs contrats, l'importance de la culture est portée par le Grand Lyon, même s'il n'avait pas compétence culturelle : ça s'est traduit par des démarches (rôle d'essaimage de la Charte de coopération culturelle d'initiative lyonnaise dans autres communes, rôle d'ingénierie dans le champ de la culture, rôle d'impulseur avec d'autres acteurs dans les événements en direction des habitants des quartiers : Biennale) et par le soutien à certaines actions locales. A la faveur des compétences nouvelles, le but est d'amplifier ça. La politique de la ville dans cette agglomération a la particularité d'avoir été portée par le niveau communal et le niveau agglomération : couple de force qui a permis d'avancer avec les compétences respectives.

Où on en est : le contrat de ville sera signé le 2 juillet. Il constitue une étape pour la Métropole. Il faut travailler avec chacune des directions métropolitaines, sur la base des actions déjà déployées aujourd'hui, les axes et orientations pour demain. C'est un contrat cadre qui n'a pas vraiment de valeur opérationnelle. Sous 12 à 18 mois, un avenant avec des engagements concrets sera produit.

Sur la concertation : le calendrier n'a pas permis de phase de concertation avec les citoyens, car il y a eu injonction de la part de l'Etat à signer ce contrat de ville. Mais un des fondements de la loi est la mobilisation des habitants, à tout niveau (information, consultation, concertation...). Les conseils citoyens seront à mettre en place dans chaque commune.

A l'échelle métropolitaine, une réflexion est menée sur la mise en place d'une instance qui soit à la fois cohérente et compatible. Les habitants des quartiers prioritaires sont très peu présents dans les instances déjà existantes. Il faut chercher les moyens pour faire venir les habitants des quartiers prioritaires dans les instances.

La Métropole va également apporter un appui méthodologie pour la création des conseils citoyens locaux (existence d'une charte de concertation/enjeu de capitalisation et de valorisation des démarches locales).

Structuration du contrat de ville :

Piliers décidés par l'Etat :

- Volet économique, insertion et emploi
- Humain, éducation, culture, santé
- Cadre de vie

Axes transversaux :

- Lutte contre les discriminations
- Enjeu de la jeunesse, qui connaît très grosses difficultés
- Co-construction et participation des habitants

Mixité sociale : le rôle de l'agglomération n'est pas d'imposer une mixité sociale qui ne marcherait pas, mais de donner à ces territoires où il y a un risque de stigmatisation les éléments pour qu'on ait envie d'y aller, et qu'on puisse en sortir.

Moyens financiers et droit commun : la Métropole fait l'état des lieux des transferts de moyens dus à sa création afin de savoir quoi proposer aux élus en termes de redéploiement, et notamment dans les quartiers. La question des moyens est compliquée, la répartition n'est pas évidente, il ne faut pas déshabiller des territoires pour en habiller d'autres. L'avenant éclaircira tout cela.

◆ **La Convention locale d'application lyonnaise ; Mickaël Baska**, Directeur adjoint à la Direction du Développement territorial (Ville de Lyon)

Convention locale d'application : il s'agit d'incarner les solidarités territoriales des communes, qu'elles puissent aussi intégrer les politiques municipales, donc c'est aussi un projet de ville. C'est bien plus qu'une déclinaison des enjeux métropolitains.

A Lyon : nouvelle géographie prioritaire.

QPV : 7% de la population

CUCS précédent : 17% / ZUS (Zones urbaines sensibles) : 12%.

Deux nouveaux quartiers : quartier Verdun Suchet (QVA) / Gorge de loup (QPV)

Enjeux de la Convention d'application locale lyonnaise : renforcer la territorialisation des politiques publiques ; réduire les inégalités territoriales ; faire de la politique de la ville un levier pour aider l'action publique à adapter ses modes d'intervention par rapport aux besoins, à définir des priorités territoriales ; enjeu de formalisation d'engagements, de moyens qui sont fléchés dans les QPV.

A ce stade, il s'agit d'un contrat cadre. D'autres supports viendront formaliser les engagements.

Calendrier : le travail a commencé l'année dernière avec l'actualisation des diagnostics et des bilans. La Convention, soumise au Conseil municipal en septembre, définira au travers de volets thématiques et d'axes transversaux les engagements à l'échelle de la ville sur l'ensemble des politiques publiques que l'on peut mobiliser dans ce cadre. Ensuite, le travail territoire par territoire (projets de territoire qui formalisent objectifs et moyens), se conduira au deuxième semestre.

Une démarche de concertation avec les habitants et acteurs locaux a été mise en place, en réponse aux exigences légales sur ce point et de par une habitude qui a été prise à Lyon. Depuis janvier, dans chaque quartier prioritaire, il y a eu une phase de mobilisation, des ateliers de concertation, des world café qui ont cherché à toucher à la fois des habitants déjà engagés, et de nouveaux habitants. Pour certains quartiers comme la Duchère ou Mermoz, les démarches de concertation n'étaient pas nouvelles, pour d'autres on partait quasiment de zéro. Après un inventaire de défis habitants, les acteurs seront réunis pour discuter avec les élus le 27 juin à l'Hôtel de ville.

Exemple du volet thématique "santé" sur la mobilisation du droit commun: contrat local de santé avec Agence Régionale de Santé. Un projet a été négocié pour contractualiser entre la Ville et l'Etat un projet commun. Convergence entre géographie prioritaire de la politique de la ville et géographie de la santé. Il

s'agit de donner du sens à la géographie prioritaire avec les acteurs du droit commun. Cela se traduit par des pistes d'action pour des solutions de financements qui ne font pas forcément appel à des crédits spécifiques.

◆ **Le droit commun de la culture : La Délégation générale aux affaires culturelles de la Ville de Lyon ; Xavier Fourneyron**, Directeur général adjoint des services, Culture, Patrimoine, Vie étudiante, Ville de Lyon

La Ville de Lyon consacre chaque année 19% de son budget de fonctionnement municipal, c'est-à-dire 110 millions d'euros, à la culture. C'est un investissement très lourd qui témoigne de la part importante du budget culturel à Lyon et donc de sa politique culturelle.

Diversité des structures culturelles dans le sens juridique.

La Ville de Lyon porte un service public culturel à travers les équipes de la Ville et les subventions qu'on peut avoir dans les autres structures. Il n'est pas neutre que le Maire ait confié sur ce mandat le rôle de premier Adjoint à l'Adjoint à la culture.

- 9 établissements en régie directe : la Ville de Lyon gère un nombre important de services culturels. Environ 1300 agents de la Ville de Lyon (18% des effectifs de la ville) travaillent dans ces établissements. Originalité de la Ville de Lyon.
- Théâtres concédés : le bâtiment appartient à la Ville et est mis à disposition d'une équipe privée, mais des agents de la ville y travaillent (techniciens, musiciens...).
- Environ 200 structures subventionnées par an.
- Participation à deux structures d'enseignement : Conservatoire et Ecole nationale des Beaux-arts/
- 1 Délégation de service public : le Transbordeur.
- 1 Régie personnalisée : la Halle Tony Garnier.

Diversité des esthétiques

La ville essaie de couvrir l'ensemble des esthétiques : cinéma, théâtre, art contemporain archéologie...

Diversité d'aides et de moyens d'actions

La Direction des affaires culturelles a un rôle clé dans l'ensemble des sujets qu'on aborde aujourd'hui : travail de gestion, de soutien, et de développement.

La politique culturelle lyonnaise : elle s'appuie sur quelques mots clés : excellence, proximité, accès de tous à la culture. Il s'agit d'être à la fois sur une grande Métropole culturelle, et sur l'ensemble des publics. Chaque équipe doit travailler avec les autres : notion d'écosystème. Il ne s'agit pas de mutualisation mais d'encourager les coopérations pour que cette politique culturelle soit la plus dense possible.

Politique culturelle claire, affirmée, et non isolée, reliée à d'autres secteurs d'intervention : éducation, économie, tourisme...

Plan pluriannuel d'investissement 2015-2020 : la culture dispose d'environ 10% des crédits, environ 10 millions par an, notamment pour intervenir dans le secteur du patrimoine et pour accorder des aides d'investissement à des équipes culturelles.

Contexte de réduction générale du budget de la Ville : le budget culturel fera un effort important, il est annoncé à environ 7 millions d'euros. Sur le mandat municipal, la ville doit baisser son budget de

fonctionnement de 40 millions d'euros. Cet effort sera compliqué, mais ne sera pas plus important que les autres politiques publiques.

Les marges de manœuvre seront compliquées car il y a effritement de certains financements : Etat, Région, Ville.

Choix budgétaires qui seront faits : on essaiera de demander à des structures qui ont budget important de faire un effort pour préserver diversité et notamment petites structures.

L'Etat ne garde pas son budget constant sur le secteur culturel. La ville a des discussions très claires et fructueuses avec la Région et l'Etat pour qu'elle ne subisse pas des baisses trop dures. Il faut travailler de manière globale et mobiliser au maximum les partenaires publics.

En termes de volet culture de la politique de la ville, la Charte de coopération culturelle est une manière de mobiliser le droit commun.

◆ **La Direction des affaires culturelles de la Métropole de Lyon ; Michel Rotterdam,**
Directeur des affaires culturelles de la Métropole de Lyon

La Métropole est une collectivité neuve, il n'existe pas de politique culturelle encore en tant que telle, simplement quelques pistes.

Compétences culturelles : la Métropole est née de la fusion des compétences du département du Rhône et du Grand Lyon. Donc elle récupère les compétences obligatoires qu'avait le département, qui sont moindres dans la sphère culturelle:

- **Lecture publique**
- **Enseignement artistique :** les départements élaborent depuis 2004 des schémas départementaux de développement de l'enseignement artistique. A la métropole d'inventer le schéma à cette échelle.
- **Archives :** archives unifiées du Rhône et de la Métropole

Elle récupère aussi les compétences facultatives que le département s'est données au titre de la clause de compétence générale, ce sont des héritages fruits de l'histoire :

- Musée gallo-romain de Fourvière ; Musée des confluences ; Nuits de Fourvière
- Subventions, qui ont baissé ces dernières années : quasi exclusivement à des lieux de spectacles vivants, sauf Institut Lumière.

Le Grand Lyon n'avait pas de compétence culture, il menait des actions culturelles au titre de sa compétence rayonnement et attractivité : Biennales, Lumières, soutien indirect à des festivals, Journées européennes du patrimoine, politique de la ville.

La culture est une compétence partagée, il n'y a pas de chef de file. On est donc dans la négociation permanente. Les communes portent la culture en premier chef, donc la Métropole doit promouvoir la co-construction.

Budget : 40 millions d'euros (20% compétences obligatoires, 80% compétences facultatives).
55% des interventions sur les lieux sont fléchés sur Lyon (effet de centralité).

Fort de cet héritage, comment construire un projet pour les années à venir, qui ne soit pas seulement la superposition du Grand Lyon et du département ? Un consensus existe autour du fait qu'il faille réinventer

les modèles. Mais il est compliqué de trouver les marges pour réinventer. La Métropole est une collectivité de plein exercice, il y a un défi important à relever donc. Les réseaux existent il faut s'en servir. La base n'est pas à construire, il existe de belles opportunités.

Mais il y a également des contraintes : pas de chef de file, contexte budgétaire défavorable, fragilité des équipements, tension politique avec les communes.

Méthodologie : partager les valeurs dans la Métropole, orientations stratégiques qui fonderont le projet politique de la Métropole qui prendra appui sur les politiques municipales. Affirmer la culture comme une politique publique, qui se pense dans une porosité avec les autres politiques.

Une fois ces valeurs définies, partagées avec les communes, des questions techniques se poseront : comment intervenir en accompagnement des communes ? On pourrait imaginer que la Métropole vienne rééquilibrer la centralité. Il existe des postures différentes, qui ne s'opposent pas, mais qui devront faire l'objet de choix.

Comment faire réseau entre les communes ? Il faut penser davantage à l'échelle du bassin de vie. Doit-on aller vers des transferts et délégations, de Métropole vers commune ou inverse ?

Calendrier : la politique culturelle de la Métropole ne sera pas pensée seule. Un pacte de cohérence métropolitain qui doit être signé fin 2015 définira qui fait quoi. Les Maires ont été rencontrés.

Les schémas seront ensuite mis en place. Il s'agit de penser la politique de la ville comme une entité qui prend totalement part dans politique culturelle.

◆ **Le volet culture du Contrat de ville métropolitain et la Déclaration de coopération culturelle métropolitaine; Michel Rotterdam**, Directeur des affaires culturelles de la Métropole de Lyon

La politique culturelle n'étant pas définie, l'enjeu est de définir les grandes orientations avant la production d'un avenant: sortir de la prédominance de l'offre sans pour autant y renoncer, reconnaître la diversité des publics auxquels doit répondre une diversité de pratiques, de propositions culturelles, de modes de médiation.

Cinq enjeux :

- Reconnaître la diversité culturelle comme une source d'enrichissement et pas uniquement comme des publics à conquérir. Il faut penser que les publics des quartiers ont aussi des richesses culturelles.
- Sortir d'une vision concentrique afin que la culture contribue à l'attractivité de l'ensemble des territoires
- Faire évoluer l'offre institutionnelle pour qu'elle prenne en compte les enjeux d'aujourd'hui :
- Logiques de coopération
- Bâtir un socle de valeurs

Rôle de la Métropole vis-à-vis des équipements : cartographie pour analyser le nombre d'équipements, le nombre d'abonnés, pour déterminer les zones de densité. Objectif : soit renforcer les zones démunies, soit être dans l'accompagnement de la coordination à l'échelle de bassin de vie. Travailler l'intercommunalité, complémentarité des communes.

Participation et concertation : logique de co-construction avec les communes d'abord ; les élus ont rencontré beaucoup d'acteurs ; en termes de concertation avec les habitants, ce sera un des points de réflexion, dans le cadre notamment des droits culturels, de l'Agenda 21 de la culture...

Mardi 16 juin APRES-MIDI / Partageons nos connaissances : Culture 21 Actions, Volet culture du Contrat de ville lyonnais, dernier ateliers avant finalisation (Hôtel de Ville)

Le volet culture de la politique de la ville lyonnaise tente de s'appuyer sur une communauté de citoyens, d'acteurs sociaux, éducatifs, urbains, culturels, artistiques...qui coopèrent pour le développement des territoires prioritaires, et l'amélioration de la vie et des relations dans la cité à travers un certain nombre d'engagements thématiques et transversaux. Cette approche relève du développement durable. « Culture 21 : Actions », le nouvel agenda 21 de la Culture a été présenté à cette occasion. Les propositions de groupes de travail thématiques, réunis depuis plusieurs semaines, ont été présentés et discutés et permettront de finaliser l'écriture du volet culture du Contrat de Ville de Lyon pour la période 2015 à 2020.

◆ **Le nouvel Agenda 21 de la culture : un cadre pour le volet culture du Contrat de ville de Lyon ; Catherine Cullen**, Présidente de la Commission culture du CGLU

En 2004, un grand mouvement international a conduit à la création de la CGLU (Commission des gouvernements locaux unis) et de l'Agenda 21 de la culture, afin de préciser le rôle de la culture dans le développement durable, qui avait alors fait son chemin mais en omettant le développement culturel. La Commission culture de la CGLU – qui compte 18 Commissions – est entièrement dédiée à l'Agenda 21 de la culture, afin d'observer la manière dont ça se développe localement, et pour que ces expériences, ces bonnes pratiques, soient partagées.

En 2010, un vote mondial au CGLU a permis d'inclure un 4^e pilier au développement durable, celui de la "vitalité culturelle" (culture au sens large). Les droits culturels sont évidemment intégrés. La Commission culture a pour objectif de faire du plaidoyer au niveau de l'ONU pour que les Etats fassent plus attention à l'importance de la culture dans le développement durable. Au sein des Objectifs de développement durable, la CGLU a réussi à y inclure un enjeu culturel pour les villes durables.

10 ans après 2004... : 522 collectivités se sont engagées sur cet espace-là à travers des mots clés : diversité, transversalité, formation citoyenne, économie sociale et solidaire... Un prix a récompensé en 2014 la ville de Belo Horizonte.

La Ville de Lyon a fait énormément de cheminement même si la Ville n'est pas engagée dans l'Agenda 21 de la culture. Le cas de Lyon fait partie des singularités, le conseil municipal n'ayant jamais voté le fait de s'inscrire de manière totale dans l'Agenda 21 de la culture. Ce dernier est plutôt un outil source d'inspiration, et la Ville adhère aux principes, mais d'autres outils ont également inspiré la politique culturelle lyonnaise (droits culturels...).

Un sommet à Bilbao en juin 2015 a permis de lancer le nouvel Agenda 21 de la culture, plus pratico-pratique que le précédent, et intitulé Culture 21 actions. C'est une check List, avec des rubriques :

- droits culturels
- patrimoine, diversité, créativité
- culture et éducation
- culture et environnement
- culture et économie
- culture, équité, inclusion sociale
- culture, planification urbaine, espace public
- culture et savoirs

- gouvernance culturelle

A l'intérieur de chacune des rubriques on trouve une liste d'actions transversales que les collectivités, gouvernements, associations, etc. peuvent entreprendre.

Gouvernance : il y a eu deux ans de concertation pour la création de l'Agenda 21 de la culture : avec les gouvernements, les fédérations d'associations, des acteurs divers.

Atelier « Financements alternatifs, mutualisation : quid d'une thématique Economie sociale et solidaire ? »

- ◆ **Les financements de la culture alternatifs aux subventions publiques** ; **Ludivine Ducrot**, Chargée de mission économie et législation du spectacle, La Nacre, Agence régionale de spectacle vivant

Les baisses budgétaires invitent les acteurs de la culture à travailler sur d'autres modèles économiques. La France dont le modèle est fondé sur les fonds publics ne basculera pas brutalement dans un autre modèle, mais les choses évoluent lentement.

Quelques conseils préalables :

- les dossiers à remplir seront différents en fonction des financeurs.
- il faut prendre en compte le temps dédié à la constitution du dossier, en fonction des bénéficiaires.
- d'autres types de partenariats sont possibles, autres que ceux financiers : prêts de locaux, de matériel, mise à disposition de salles...

Les Fondations : Des études et guides sont sortis pour lister ces fondations qui financent les actions culturelles, afin de savoir quels sont les modes de sélection, les volumes. Une vingtaine de fondations majeures en France. Il faut se renseigner sur leurs critères : site de la Fondation de France ; site du Centre français des Fondations... Le plus long sera d'aller chercher ces répertoires.

Le mécénat : il est porté en France par deux législations : 1987 et 2003. Des déductions d'impôts sont possibles pour le donateur (66% pour les entreprises). A côté de cela, c'est une autre manière de travailler, intéressante, pour les entreprises, et une façon de renforcer leur attractivité et leur image auprès des salariés.

Différents types de mécénat :

- mécénat territorial : collectivité démarchant des entreprises pour créer un fonds de dotation et ensuite redistribuer à des structures. Mécénat très intéressant.
- mécénat financier : l'entreprise donne une somme d'argent
- mécénat de compétences : en nature, peut être intéressant.
- mécénat mutualisé : fondations d'entreprises

Le Crowdfunding : le financement participatif, par le biais de plateformes spécialisées, rencontre un fort engouement aujourd'hui. Il s'agit de tout petits financements : entre 2000 et 4000 euros. Il faut y aller pour un projet spécifique, pour pouvoir boucler une enveloppe, ou pour de l'évènementiel. On ne peut pas y faire appel de manière pérenne.

Cela va de pair avec la façon de communiquer sur son projet : mobilisation des réseaux, notamment sociaux, diversité des supports de communication, à prévoir en amont de la campagne qui dure un mois et demi. Il faut un projet bien ficelé, et ne pas oublier les contreparties.

D'autres modes d'entreprendre :

- Les fonds territoriaux : c'est un autre mode de travailler l'économie. Rhône Développement Initiatives : fonds soutenus par l'Etat, les banques, le FSE, la caisse des dépôts, les collectivités. Ils financent un pot commun pour venir en soutien aux associations dans le champ de l'ESS ; cela permet aux structures culturelles d'avoir des fonds d'amorçage, des garanties de prêt, des avances de trésorerie...
- mutualisation : de très beaux exemples sont menés aujourd'hui à Lyon. Ce n'est pas en priorité un levier économique, mais une autre façon de travailler.

Exemple de la Fondation de France : appels à projet ; première présélection ; lecture de l'ensemble des dossiers ; rencontre des porteurs de projets pour analyse fine des projets ; rapport d'instruction sur l'ensemble des critères ; décision prise collectivement au sein du Comité.

♦ Illustrations

La friche Lamartine : Maud Lechevallier, Serge Desautels

- > 200 artistes permanents / 500 artistes temporaires. 50 ateliers d'artistes : spectacles vivants, plasticiens. 180 artistes fréquentent le lieu quotidiennement. 600 artistes à l'année.
- > Historique : suite à l'expérience de la friche RVI qui a duré 8 ans, transfert des artistes, chercheurs qui l'occupaient à la friche Lamartine. Les artistes ont déménagé leurs ateliers et ensuite ont structuré leur gestion collective (maîtres d'ouvrages de chaque lieu).
- > Au départ, contraintes importantes. Aujourd'hui, l'équipe voit les intérêts, pas seulement financiers, de cette mutualisation.
- > Budget : 82 000 euros, 70% d'autofinancements (ventes liées aux événements ; redistribution des adhérents et participation aux charges ; échanges au quotidien (matériel...)), 30% de subventions publiques (DRAC, Ville de Lyon).
- > Manière de travailler qui mérite de perdurer, beaucoup de solidarités. Des structures fragiles peuvent avoir un lieu pas cher, petit écosystème qui permet d'échanger les expériences, la parole des artistes. Croisement des projets, générateur d'artistique, de créatif, et de solutions.

La Gonette ; Sébastien Tagliana

- > Monnaie complémentaire, solidaire, citoyenne lyonnaise, qui sera mise en place le 6 novembre, en complément de l'euro. Echanges d'euros contre des gonettes. Ces circuits éthiques sortent des circuits classiques. Les acteurs signent une charte de valeurs.
- > Historique : né du constat que 98% des transactions dans le monde se font sur les marchés financiers, dans les transactions. L'économie réelle représente 2%. Rapport frustré à l'argent.
- > Avantages :
 - cette monnaie circule beaucoup plus vite que l'euro, et sur un territoire choisi. On crée des échanges donc beaucoup plus de richesses.
 - Aspect de résilience : des outils supplémentaires en cas d'effondrement de l'euro.
 - Création d'un réseau d'acteurs
 - On peut moduler la monnaie en fonction des dynamiques territoriales.

> Pour une structure qui voudrait adhérer : feuille d'agrément pour un an, avec des objectifs qu'on se donne. Cotisation annuelle et participation consciente.

La Ressourcerie culturelle (régie de quartier 124 Services) ; Hervé Sarizafi

> Association d'habitants qui travaille sur le maintien du cadre de vie. Dans le cadre de son activité d'insertion, liée à l'entretien et au nettoyage, la Régie voit passer beaucoup de déchets. Il s'agit donc de travailler sur la récupération de déchets, tout le monde ayant des besoins en matériaux (prestations, stands, rencontres, salons, médiation...). Ressourcerie : boutique dans laquelle on prolonge l'utilisation de certains produits. Organiser des filières pour démanteler les matériaux et ensuite bien les orienter. Mutualisation par les déchets pour avoir coûts moindres sur matière première coûteuse.

> Actuellement, étude de faisabilité financée par la Ville de Lyon, et phase de diagnostic pour savoir les besoins.

Atelier Publics prioritaires, axe Jeunesse

- ◆ **Orientations à partager ;** Nathalie Planas, Chargée de mission développement social Mission quartiers anciens (Ville de Lyon) ; Maude Perrussel (MCC)

Il n'y a pas de politique intégrée de la jeunesse à Lyon, on observe beaucoup d'outils, mais qui ne sont pas articulés les uns avec les autres. La nouveauté du contrat de ville est que la jeunesse devient une priorité incontournable, un axe réaffirmé. Il y aura un volet transversal dans la Convention d'application locale lyonnaise. Un groupe de travail a été monté il y a environ un mois avec les Missions thématiques (santé, culture..), les missions territoriales, et des partenaires associatifs qui ont intégré le dispositif : AFEV, associations, logement, Centres sociaux... Ce groupe de travail essaie de définir les objectifs spécifiques à cette question, sachant que ce travail s'étendra sur toute l'année 2016, en lien avec les projets de territoire. Ce groupe technique transversal permet de mobiliser d'autres types d'acteurs : CRIJ...

La culture et l'art contribuent aussi à ce sujet-là. Au-delà de ça, il faut mobiliser le droit commun et élargir les échelles : afin d'avoir une politique plus intégrée à l'échelle de la ville.

La jeunesse revêt une acception très large. Cela renvoie à une tranche d'âges très étendue avec des réalités très différenciées. Il faut donc des solutions adaptées : logement, emploi...

Question de la participation citoyenne : quelle est la place que l'on laisse aux jeunes dans l'élaboration de cette politique ? Comment la soutenir ?

Volet culture du contrat de ville : au sein du CUCS, la jeunesse était un engagement très large, contenue dans la thématique Publics prioritaires, cela va désormais se mailler avec le volet transversal : comment les ressources culturelles peuvent se mobiliser pour y participer (cadre de la Charte...) ? Beaucoup de passerelles sont à imaginer. C'est une belle porte d'entrée partenariale pour co-construire des actions et accompagner des initiatives.

◆ Illustrations

Service Archéologique de la Ville de Lyon : Laurent Strippoli

- > Action de médiation pensée en direction de la jeunesse afin de l'intéresser à l'archéologie. Vidéos références pour les jeunes qui font le lien entre l'architecture, l'Histoire, etc., et des sujets qui les intéressent. Comparaisons diverses, entre des extraits des films *Ben Hur* et *Hunger Games*, *Ben Hur* et *Grease*/Publicité pour Coca Cola. (vidéos sur le site Polville)
- > Il est important de faire des parallèles entre les choses. L'archéologie est partout. Il s'agit de donner des clés d'ouverture d'esprit et de curiosité.

Musée d'art contemporain : Projet avec l'AS Duchère ; Fanny Ventre

- > Dans le cadre de la Charte, travail sur l'année 2013-2014 avec l'AS Duchère et 24 jeunes de 14 ans qui font du football. Travail autour du point de vue, du regard.
- > Dernière action : performance avec le MAC et l'artiste Benedetto Buffalino, qui leur a proposé de construire un terrain de football un peu atypique : l'idée était de travailler sur le déplacement, la mobilité. Suite à ça, ces jeunes sont venus à nouveau au MAC pour des visites classiques.

Le lien théâtre ; Anne-Pascale Paris

- > Compagnie de théâtre en résidence depuis un an sur le quartier de la Duchère, hébergée par la MJC Duchère. Propositions artistiques accessibles, moins élitistes, en direction des jeunes.
- > Inscription dans les lieux fréquentés par les jeunes ; travail avec des partenaires : Club de foot, Centres sociaux... Travail d'approche. Scènes jouées sont en phase avec leurs problématiques. Création ensuite de spectacles de restitution à partir de leurs paroles. Une des étapes est aussi de les amener à la MJC pour qu'ils voient les répétitions.

Bande d'art et d'urgence ; Corinne Meric

- > Projet intergénérationnel autour de l'écriture, et au sujet de l'adolescence. Création d'un groupe d'habitants, autour de l'œuvre policière de Karim Madani, *Le journal infirme de Clara Mueller*. Lectures, jeux de scène. Ce filtre de la fiction était intéressant pour parler de sujets qui pouvaient les concerner.
- > Projet : jam session, *Port du casque obligatoire : playlist pour écrire*.

Soom'street crew, Anaïs Boulegroun

- > Association née en 2014, jeunes danseurs autodidactes. Répétitions à la MJC Duchère. Spectacles dans des maisons de retraite... Ont demandé des subventions FIL. Ont participé au Festival D'Art et D'Air et ont remporté plusieurs concours.

Atelier Publics prioritaires, axe Insertion

◆ **Orientations à partager ; Myriam Albet**, Mission Insertion Culture, ALLIES

La Mission Insertion Culture est une mission métropolitaine, gérée par une Convention interpartenariale : Etat, Région, Ville de Lyon.

Il faut que deux types d'approches se poursuivent dans le volet Insertion : excellence de grandes institutions, et structures de proximité, dans un rapport plus proche. La culture et les arts sont là pour dynamiser l'insertion : mobilité, habiletés sociales, confiance en soi. Par le tremplin de la culture, on travaille avec un outil original qu'on n'a pas dans la boîte à outil classique de l'insertion.

Dans le cadre de la Charte de coopération culturelle, beaucoup d'institutions s'engagent sur l'insertion.

Il y a des inquiétudes sur les petites compagnies du fait des pertes de financement, et pourtant il faut travailler dans la proximité. L'insertion est intégrée dans le droit commun depuis 2007, il n'y a pas de financement complémentaire. Il faut donc inventer car le contexte est difficile ; des mutualisations sont donc expérimentées à défaut de financement : exemple de ALLIES, Solidarité et Ariel Service pour mutualiser l'accompagnement.

La Mission Insertion culture permet de penser la transversalité des actions, de partager les atouts, les moyens, les objectifs, les enjeux, les points faibles pour mieux travailler ensemble, entre les acteurs culturels, de l'insertion, de la politique de la ville, et malgré de fortes résistances.

La Mission Insertion culture appréhende les autres thématiques (diversités, jeunesse...) de façon transversale, en fonction des projets présentés. Elle travaille avec les éducateurs de prévention, avec les Missions locales...

Priorisations du volet Insertion : le prochain Comité technique fixera des priorités en termes de publics (RSA), en termes de géographie prioritaire.

◆ **Illustrations**

La Mission locale Antenne Voltaire ; Corinne Chaudier

> La Mission locale travaille depuis 3 ans avec la Cie Traversant 3 qui anime des ateliers dans leurs locaux où des jeunes lisent des textes d'art contemporain. Plus-value en termes d'images, rassurante pour les jeunes usagers de la Mission locale, se sont appropriés l'espace alors que ce n'était pas évident de faire coexister culture et structure d'insertion. Souvent les jeunes disent "ce n'est pas pour moi". Ateliers avec conseillers formation pour que les jeunes s'approprient l'action envisagée.

> Impact sur le parcours d'insertion socio-professionnel : en termes de mixité sociale. Enfants, adultes, jeunes, familles. Ateliers : moments d'ouverture. Certains jeunes sont sortis de l'isolement, ont des repères. Certains ont amélioré l'estime de soi.

Observations de Mirly Solidarité ; Catherine Lagier (ADN Services)

- > Stagiaire de ADN Services a travaillé sur l'impact des actions périphériques d'insertion à l'emploi et observé l'action médiation culture portée par Mirly Solidarité.
- > Repérage de savoirs transférables à l'activité professionnelle : mobilité (salariés ont dû choisir un itinéraire et mode de transport), savoirs de base (langue française, les salariés se sont sentis à l'aise dans le groupe), autonomie sociale et citoyenne (nécessité d'être attentifs et curieux, capacité d'adaptation), adaptation aux contraintes du monde de travail. Les actions culturelles permettent de travailler sur le psychisme de la personne, de révéler le potentiel de la personne.
- > Témoignage : les sorties culturelles permettent d'être ensuite plus déterminés dans la recherche d'emploi. L'approche culturelle a créé des liens.

Atelier Publics prioritaires, axe Personnes âgées ; Sophie Lacroix (MCC)

Même si la thématique était inscrite dans le CUCS, il n'y a pas beaucoup de choses opérationnelles qui se sont faites (sorties culturelles organisées par les Centres sociaux, partenariats avec des maisons de retraite, des institutions (Charte de coopération culturelle) pensent des actions spécifiques pour les personnes âgées, liens forts avec les mairies d'arrondissements pour encourager ces personnes à aller aux spectacles...)

Dans le cadre du Contrat de ville, les personnes âgées visées sont des personnes isolées. Cela amène à tisser des liens avec la thématique santé.

Priorités à travailler pour les années à venir :

- souci de prendre en compte les personnes issues de l'immigration (cafés sociaux, autres manières de les associer...)
- proposer les projets culturels sous l'angle « prévention des risques mentaux » : personnel médical, pour accompagner les sorties en groupe qui préviennent des soucis cognitives
- travailler avec les structures associatives qui sont tenues par des personnes âgées, valoriser leurs engagements dans le quartier
- place des jeunes retraités dans le bénévolat : il est de plus en plus compliqué de trouver des bénévoles. Relayer les besoins aux jeunes retraités.
- penser l'intergénérationnel, aussi entre jeunes retraités et grands seniors.

D'une manière opérationnelle, il s'agit d'abord de repérer les réseaux d'acteurs, d'établir un diagnostic. La MCC se propose aussi de venir en appui sur les groupes de travail déjà existants pour y associer des acteurs culturels.

Atelier Partage des savoirs

◆ Orientations à partager ; Sophie Lacroix (MCC)

Il s'agit de ne pas opposer apprenants et savants. Cette thématique est complexe car très large. Pour les prochaines années, le choix qui a été fait est de placer cette thématique sous l'angle méthodologique, de croiser partout où c'est possible les points de vue d'habitants, experts...

Beaucoup de gens s'engagent, il faut le mettre en avant, jusqu'aux institutions culturelles. L'objectif est de valoriser les savoirs à tous les niveaux en s'appuyant sur des bénévoles engagés, des professionnels militants.

Cette thématique est également renvoyée aussi aux projets de territoire, à des problématiques locales.

◆ Illustrations

Compagnie Hallet Eghayan,

> Compagnie de danse à la Duchère, organise le festival des enfants depuis 21 ans. Dédié au partage art-connaissances.

> Université Lyon 2 : le comité scientifique Pôle Art Science et société définit une thématique chaque année. Le travail démarre avec les danseurs sur la transmission de connaissances, les chercheurs de Lyon et St Etienne construisent un ensemble de connaissances qui font lien avec la thématique. Le travail prend forme dans le monde sensible avec les danseurs, qui vont travailler aussi dans les écoles. Travail artistique/scientifique. Transversalité.

> Apports pour élèves et enseignants : ce dispositif offre l'opportunité de pointer les liens entre art et science, de rencontrer d'autres milieux pour les élèves en difficulté, de dépasser leurs préjugés sur la danse contemporaine. Explorer les liens entre les disciplines, croisement des regards permet de forger une vision du monde. Les élèves affinent aussi leurs choix d'orientation.

Les Substances, Foire aux savoirs et cours de langue minute ; Claire Leroy

> Cours de langue minute : lors du festival *Ca t'chatche* en 2008, pour avoir nouveaux rapports avec les publics. Projet réitéré sur plusieurs éditions. Petits cours de langue, assez originaux, sur une période courte de 20 min. Vecteur pour découvrir nouvelles cultures.

> Foire aux savoirs : novembre 2014, festival *Mode d'emploi*, déclinaison des cours de langue minute. Tout le monde a son mot à dire sur la société, des métiers, des engagements, des passions... Véritable engouement lors des appels à participation.

> Janvier 2015 : reprise des cours de langue minute lors du Festival *Le weekend sur mars*, autour de la notion de voyage, d'aller vers l'autre. Mixité des personnes : secteur éducatif, Centre social... Temps d'échanges après le festival pour faire le bilan.

Le FabLab de Bron, Dimitre Ferrière

> Association où l'on met à disposition des publics des machines pour fabriquer des objets. Concept mondial. Principe : créé aux Etats-Unis. Comment faire circuler le numérique et le réel.

> Partager les techniques. Casser les barrières (numérique= professionnalisation, dangereux...). Donner des outils pour voir comment les machines fonctionnent. Donner les bases pour ensuite expérimenter.

Cafés des savoirs, Centre social Laennec, Clémentine Nardonne

> Groupe du café des savoirs, échanges de savoir-faire avec des séances, chaque bénévole intervient avec ses connaissances. Planning sur l'année : couture, gymnastique... interventions de professionnels pour présenter métiers, de structures partenaires.

> Avantages : support à l'animation ; Construction de réseaux dans son quartier et sa ville ; Augmenter sa capacité à faire ; Se faire une culture sur une discipline ; Partage de compétences.

Atelier Environnement, Anaïs Lavot (MCC)

Cette thématique était présente dans le CUCS, et elle doit être poursuivie dans les années à venir, tout en s'adaptant à un contexte qui a évolué.

Deux axes opérationnels :

- sur l'écoresponsabilité des événements : continuer à renforcer cet aspect-là dans tous les champs culturels. La Ville de Lyon produit notamment un bilan carbone et Rapport Développement durable pour impacts des actions culturelles.

- Sur le rapport entre art et végétalisation, sur la question de la nature en ville, dans l'espace public, et plus largement de l'appropriation de l'environnement urbain : il s'agit de rester sur de la continuité en renforçant certains aspects, nés de plusieurs constats :

> Une certaine génération de projets à dimensions environnementale et artistique semble un peu s'essouffler, pour plusieurs raisons : il est plus compliqué aujourd'hui de trouver des friches urbaines à occuper, au niveau juridique ; ce type de projets, par exemple les mises en valeur de friches urbaines et mise en place de jardins partagés, mobilisent beaucoup d'énergie et de temps ; difficulté à mobiliser les habitants sur le temps long, travail de fond qui demande méthodologie rigoureuse, et risque de « professionnalisation » des habitants

> Concentration géographique des projets dans des quartiers qui ont déjà un tissu associatif dynamique

> Mais c'est une thématique qui accroche et parle à tout le monde

Enjeux et propositions :

- améliorer la transversalité et la diversité des projets et des outils (et, entre autres, entre structures culturelles et institutions). Trouver de nouveaux angles pour renouveler certains projets. Constat que les croisements de domaines fonctionnent (balades à deux voix...)

- Territorialiser les projets en prenant en compte les dynamiques et spécificités des quartiers. Se rapprocher des réseaux jardins partagés notamment et proposer des entrées artistiques.

- Croiser les projets de Renouvellement urbain et les associations environnementales, qui peuvent être experts en la matière, en amont

Atelier Education, Maude Perrussel (MCC)

On observe une diversité de l'engagement éducatif dans le cadre du volet culture du contrat de ville. Cette thématique était déjà inscrite dans le CUCS, mais les croisements sont encore à travailler, il y a toujours un manque d'information entre ce qui se passe dans l'école et dans le quartier. L'enjeu pour les années à venir est donc le renforcement de la cohérence entre les politiques éducatives et les politiques culturelles dans les QPV, dans un contexte de réforme de l'éducation qui offre pleins de perspectives.

La nouveauté réside dans l'écriture commune des deux volets.

Propositions :

- mise en place d'instances de partages d'informations, fusionner les commissions culture avec les commissions projets éducatifs de territoire pour être a minima dans du partage d'information (résidences, PTEAC...) au moment des appels à projet, et afin d'avoir des orientations communes. Il s'agit de mieux articuler les moyens existants, et d'ancrer l'école dans le partenariat culturel local.
- Plus largement, en termes d'éducation populaire, il faut renforcer la mobilisation des ressources du champ culturel, dans la mise en lien et continuer à co-construire les projets.
- faciliter l'accès des jeunes aux filières culturelles, qui est une priorité de l'Etat. On peut travailler avec les institutions, la MIC, en lien avec le Groupe jeunesse du volet transversal.
- Flécher un pourcentage des services produits par les institutions sur les territoires les plus sensibles, sur l'offre des questions éducatives.

Atelier Gouvernance

◆ Orientations à partager ; Marc Villarubias (MCC)

Enjeux :

- maintenir les instances qui existent : Commissions culture, groupes de travail par thématique, Journées « Nos cultures de la ville », lettre d'information, site Internet, page Facebook.
- mieux s'articuler avec les conseils de quartier et les conseils citoyens
- création de clubs d'habitants de la culture : faire monter en compétence des habitants sur les quartiers prioritaires pour ensuite les interpeller sur un certain nombre de choses.

◆ **Les perspectives d'évolution pour les conseils de quartier « Acte 2 »** ; Mission Démocratie participative (Ville de Lyon)

Repositionner les conseils de quartier comme des espaces privilégiés de la participation citoyenne :

- Des conseils de quartier **plus ouverts** (assemblées de quartier ouvertes, présidents habitants, renouvellement plus fréquents, engagement ponctuel,...)
- Des conseils de quartier **mieux associés** (saisine des maires, avis sur les budgets de voirie de proximité, restitution des contributions / avis devant les élus d'arrondissement...)
- Des conseils de quartier **mieux informés** (feuille de route, université citoyenne, profil CQ sur lyon.fr,...).

◆ **Les conseils citoyens** ; **Mickaël Baska**, Directeur Adjoint de la Direction du développement territorial (Ville de Lyon)

Les conseils citoyens sont une disposition innovante prévue par la loi Lamy sur la réforme de la politique de la ville. La loi définit quelques principes :

- tirage au sort
- parité homme/femme
- parité entre les représentants des acteurs locaux et associations, et les habitants
- association à la préparation, au suivi, et à l'évaluation du contrat de ville de Lyon
- participation aux instances de pilotage
- indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics
- respects des valeurs républicaines
- possibilité pour l'Etat d'apporter un concours financier (2000-3000 euros)

Un texte d'application avait été envisagé mais finalement il y a eu seulement un cadre de référence publié par l'Etat, à titre indicatif, adressé aux collectivités. Le discours de l'Etat s'est assoupli car beaucoup de Maires souhaitent garder une certaine souplesse et les instances participatives déjà en place.

A Lyon : Un certain nombre d'engagements étaient déjà inscrits dans le CUCS. La Ville de Lyon soutient beaucoup d'actions pour la participation des habitants depuis plusieurs années (conseils de quartier, Comités d'intérêt local, enquêtes publiques...). Les démarches sont diversifiées, et la vie associative est un lieu de démocratie locale.

La diversité des situations territoriales lyonnaises est à prendre en compte dans la mise en place des conseils citoyens.

Concertation dans le cadre de l'écriture de la Convention locale d'application : Depuis janvier 2015, une démarche de concertation préalable à la préparation de la Convention locale a été lancée dans les QPV. Les élus ont souhaité ne pas faire des conseils citoyens un outil préalable mais un résultat de cette concertation. Les prestataires (Fil des idées, Codev) ont mobilisé des habitants et ont proposé des animations de proximité, en appartement. Tous ont été rassemblés dans des world cafés en mars et avril. Des défis ont été identifiés pour les années à venir. Actuellement, des ateliers de dialogue public se préparent afin que les habitants discutent avec les élus.

Ces habitants seront mobilisés pour l'écriture des projets de territoire.

La Convention devra déterminer la place de ces groupes d'habitants qui à terme seront les conseils citoyens.

La forme juridique et administrative que pourraient prendre les conseils citoyens n'est pas encore défini. Une Charte des conseils citoyens sera éditée sur Lyon.

Pour l'instant, les QVA ne sont pas concernés.

Liens entre conseils citoyens et conseils de quartier des QPV : les conseils de quartier sont assez différents dans leurs principes par rapport aux conseils citoyens. Ils sont très accompagnés par les collectivités, alors que les conseils citoyens sont autonomes. Le choix qui a été fait à Lyon c'est de ne pas impacter les conseils de quartier, mais de ne pas construire les conseils citoyens comme une instance supplémentaire qui vient faire doublon : il faut organiser les choses pour que ça s'articule. On peut imaginer une représentation du conseil de quartier dans les conseils citoyens et inversement. Souvent, les conseils de quartier correspondent à des périmètres plus larges que les conseils citoyens.

◆ **Atelier Diversités, Marc Villarubias (MCC)**

Toutes les diversités sont à prendre en compte (ethniques, sociales, d'âge...). Il y a des attentes particulières en termes de diversités territoriales, d'origines, de religions, d'égalité femme/homme. Cette thématique sera articulée avec la question des luttes contre les discriminations, et d'égalité.

Enjeux :

- Repartager le cadre commun, les valeurs communes : question de la laïcité, liberté, égalité, solidarité... à travailler préalablement.
- Générer de la relation à tous les niveaux : interculturel, interreligieuse...
- Partager des connaissances : question des mémoires, réaffirmée, question des religions.
- Utiliser les nouveaux médias, développer les médias de proximité
- Question de l'accueil

Atelier « Quid d'une thématique Cultures numériques ? »,

◆ **Orientations à partager ; Marc Villarubias (MCC)**

Cette thématique est à travailler au sens le plus large possible. Beaucoup d'outils se développent, ce qui est à prendre en compte. Cette thématique n'était pas intégrée en tant que tel dans le CUCS 2011-14, cette fois l'accent est mis dessus.

◆ Illustrations

Kubattle, Bibliothèques de Villeurbanne ; Dorothée Lecolley

> Action menée dans le cadre du Printemps des poètes, en lien avec les 3 médiathèques et le bibliobus. Rennes avait lancé un concours de haïkus sur twitter : source d'inspiration. L'idée est de travailler sur la similitude de ces deux formes. C'est un moyen d'intéresser les publics jeunes à la poésie ; et un autre usage de twitter pour les moins jeunes. Battle intermédiathèque, qui a aussi permis de valoriser le réseau des bibliothèques.

> de septembre 2014 à mars 2015, a mobilisé 15 personnes. 30 participants de tout âge. Deux séances, deux samedis consécutifs (découverte des haïkus ; puis battle ; retransmise sur des écrans).

> Expérience positive, du point de vue des organisateurs et des participants. Toutes générations représentées. Pari sur la jeunesse gagné. L'outil numérique permet d'avoir rapidement des productions valorisantes. Démocratisation des pratiques culturelles, qui avant été réservées à des personnes spécialisées.

AADN, Jeanne Drouet

> Association qui travaille sur les arts numériques. 3 volets d'action à AADN : production, accompagnement d'artistes numériques et soutien à la création ; créer des liens entre les professionnels des arts numériques ; pôle médiation, transmission des pratiques, faire des frottements entre usages artistique numériques et usages amateurs. Dans ce pôle, deux manières d'agir : offre d'ateliers, artistes interviennent dans des médiathèques ou autres ; projets qui mêlent une entrée artistique et une entrée sciences humaines ("labo des usages").

> Projet Atome, 2011 à Mermoz, adressé aux adolescents. Constat : les jeunes sont cultivés d'un point de vue numérique. Mais en ont-ils vraiment un bon usage ?

Création d'un récit de fictions sur facebook avec des adolescents qui faisaient partie des Centres sociaux, et des artistes, afin qu'ils soient davantage critiques sur les réseaux sociaux.